

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

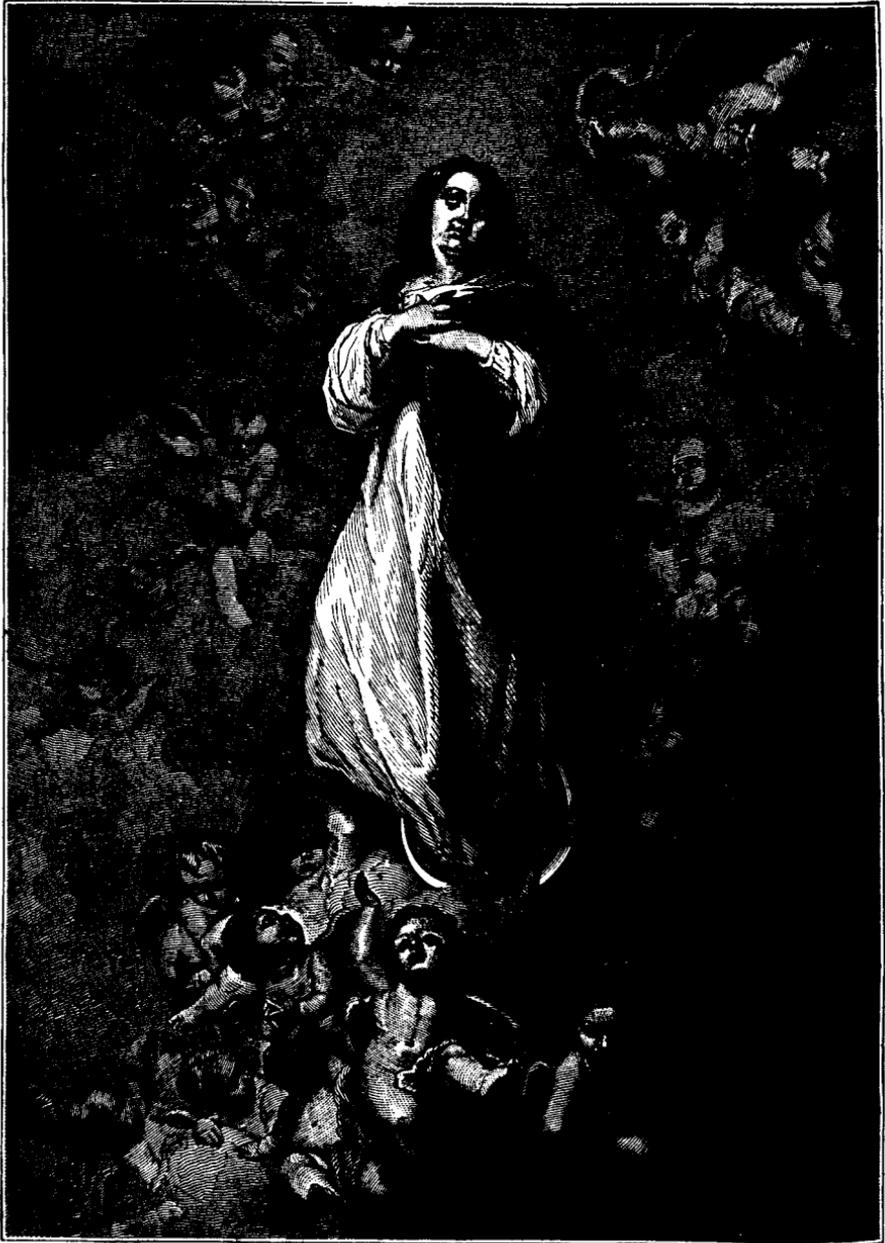
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



MURILLO PINXIT

F. DELACHARLÈRE DEL.

DE CHAPON SC.

ÇA ET LÀ DANS LE PAYS DES ARTS.

Ce qui donne du prix à l'humaine existence
Ah ! C'est de la beauté le spectacle éternel !
Qui peut la contempler dans sa plus pure essence
En garde sur ses jours un reflet immortel.

Oui, l'art est la fleur de la vie, fleur qui ne s'épanouit pleinement, il est vrai, que dans certaines âmes d'élite, et à certaines époques privilégiées, mais dont les parfums sont si doux qu'ils embaument tous les siècles. C'est une pétale de cette fleur charmante que nous nous proposons de cueillir de temps en temps pour l'offrir à nos lecteurs.

Si jusqu'ici nous n'avons goûté l'art, pour ainsi dire, que du bout des lèvres, en regardant avec plaisir pour quelques instants un beau tableau, une belle gravure, nous ne connaissons encore ni la joie ni le bonheur intellectuel qu'éprouve l'âme à la contemplation du beau. L'art est en effet un sanctuaire où l'on ne pénètre qu'après une lente initiation, initiation qui n'a rien de pénible, qui est même un plaisir, mais qui n'en demande pas moins un initiateur et la volonté de le suivre.

De tous les sujets chers à l'art il n'en est pas qui ait tenté plus souvent le pinceau des artistes que celui de la Vierge Marie. Nous avons donc pensé ne pouvoir mieux faire que de prendre ce sujet pour notre première étude, d'autant plus que nous avons intention de l'insérer dans le numéro du mois qui lui est plus spécialement consacré.

Une autre raison qui nous a plus particulièrement induit à adopter ce sujet de préférence à tout autre, ce sont les cris de rage poussés par l'enfer à la seule pensée qu'un monument à la gloire de Notre Mère bien aimée pût être élevé dans notre ville de Montreal. Puisque ce nom béni a le don d'exciter à ce point la haine du démon

nous nous sentons le besoin de l'honorer davantage et de répéter avec le poète : Marie,

Nom que j'aime d'enfance avec idolâtrie,
 Le plus doux qui, tombé des montagnes du ciel,
 Sur une lèvre humaine ait répandu son miel ;
 Nom céleste créé du sourire des anges,
 Pour en parer un jour la fleur de leurs phalanges :
 Marie, ô nom divin ! étoile du pécheur,
 Qui parfume le monde, et qui révèle aux âmes
 La femme la plus belle entre toutes les femmes !

Cette figure de Marie qui comme nous l'avons dit est l'objet le plus chéri de l'art chrétien fait en même temps le désespoir de l'artiste ; il aura beau faire des madones dans tous les genres, dans toutes les situations, comprendre que c'est une reine qu'il peint, se souvenir en même temps de toutes ses vertus, de toutes ses prérogatives, passer de la majesté la plus sublime à la douceur la plus suave, et, fût-il même un génie, donner du meilleur de son âme, jamais il ne la peindra aussi accomplie, aussi belle qu'elle le fut en réalité dans les moindres actions de sa vie ; il n'en approchera même pas. Devant son œuvre, quelque parfaite qu'elle soit, il lui faudra dire avec cette douleur qui étreint alors l'âme de l'artiste : Ce n'est pas encore elle ! Cependant de ses efforts naîtront les images les plus belles, les plus nobles, les plus suaves, les plus dignes qu'il soit donné à l'homme de contempler ici-bas, images qui élèveront nos âmes et les porteront à la prière.

L'Immaculée Conception est un des mystères que les artistes aiment de préférence, surtout depuis que cette vérité est devenue un dogme. Cependant longtemps avant il avait été traité par les artistes ; Murillo seul nous a laissé plus de vingt-quatre tableaux représentant ce sujet, dont pas deux ne sont exactement semblables.

L'original de celle que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs est au musée du Louvre. C'est une des plus belles toiles du grand artiste espagnol ; le gouvernement français n'a pas cru la payer trop cher lorsqu'il l'acquît à la vente du maréchal Soult, en mai 1852, pour l'énorme somme de 615,300 francs. Quelque belle que soit cette Immaculée Conception nous lui préférons plusieurs de celles qu'a produites l'école moderne allemande, surtout celle de Carl Müller ; elle exprime mieux l'idéal chrétien que nous nous

faisons de cette prérogative incomparable de notre mère chérie. Marie y est représentée debout dans tout l'éclat de la première adolescence, avec les traits de la modestie, de l'innocence, de la candeur et de la beauté ; ses regards sont doucement élevés vers le ciel ; ses mains sont croisées sur la poitrine ; sa tête voilée seulement d'une longue chevelure, qui lui tombe sur les épaules, est couronnée de douze étoiles. La modestie et la simplicité brillent dans ses vêtements comme dans sa personne : une robe blanche un peu large et un manteau bleu-hyacinthe assez ample ; elle-même est revêtue du soleil et de ses pieds elle touche la lune et écrase le dragon infernal qui tient encore dans sa griffe le fruit néfaste. Au-dessous apparaissent la terre et la mer orageuse telles que les a faites le péché de l'homme.

ALPHONSE LECLAIRE.

UNE HISTOIRE DU CANADA⁽¹⁾

L'attention du public a été attirée il y a quelques semaines d'une manière désagréable (2) sur une *Histoire du Canada*, annoncée pompeusement comme étant la production d'un Père Récollet, et datant de l'année 1689. Trouvée, dit-on, tout récemment en manuscrit aux Archives de Seine-et-Oise (France) par un M. Eug. Réveillaud, qui se fait gloire de son titre de huguenot, elle vient d'être publiée par le même en France et enrichie de notes et d'un appendice.

M. Réveillaud, paraît-il, a travaillé quelque peu en collaboration

(1) *Histoire chronologique de la Nouvelle-France au Canada* par le Père Sixte Le Tac, Récollet, publiée d'après le manuscrit original de 1689 et accompagnée de Notes et d'un Appendice par Eug. Réveillaud. Paris, 1888. 1 vol. in 120. 162 pages. Prix 20 francs.

(2) Quelque personnage peu scrupuleux est parvenu à faire insérer l'annonce de ce libelle dans la *Revue du Tiers-Ordre*, à la grande confusion du directeur de cette Revue.

M. Stanislas Drapeau a inséré aussi dans la *Lyre d'Or* (Journal des familles) la réclame suivante en faveur de ce livre. Il l'a prise dans le *Paris-Canada*, ou bien elle a été communiquée par un même individu aux deux publications :

“ M. Eugène Réveillaud, qui a une véritable passion pour notre histoire, et qui a déjà donné une *Histoire du Canada et des Canadiens-Français*, écrite d'un excellent style et très vivante, a exhumé un curieux manuscrit l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada*, par le P. Sixte Le Tac, qu'il a publiée avec un grand luxe typographique.

“ L'ouvrage est fort curieux ; c'est un document utile à qui veut se rendre compte de la rivalité pour le bien et la conquête morale du pays, qui a existé entre les Récollets et les Jésuites. Nous avons là la version des Récollets, ardente et piquante ; celle des Jésuites est dans toutes les mémoires et peut soutenir le choc.

“ M. Réveillaud se représente l'émoi du P. Sixte Le Tac, si après un si long oubli, il se voyait apparaître, avec son œuvre, au bras d'un de ces huguenots qu'il n'a guère plus ménagés que les Jésuites, mais son éditeur se rassure, il croit que le plaisir de voir son manuscrit jauni prenant la forme d'un beau livre et aussi la consolation de disputer aux Jésuites une partie de ce que la postérité leur a accordé, ramènerait aussitôt la quiétude dans son âme. L'administrateur de la *Lyre d'Or* se chargera de faire venir l'ouvrage sur commande.”

Il est à croire que si M. Stanislas Drapeau avait lu cet ouvrage, il n'aurait point inséré semblable réclame, car nous ne pensons pas qu'il soit de l'école qui prétend qu'en mêlant du poison avec la nourriture saine on forme les tempéraments les plus robustes. L'Église du moins n'adopte pas cette théorie, car elle met certains livres à l'*Index*.

avec Benj. Sulte, et entre eux deux ils sont convenus d'attribuer le manuscrit sans hésiter au P. Le Tac, Récollet qui a résidé au Canada pendant treize ans, de 1676 à 1689. Voici, en effet, l'entrée en matière de M. Réveillaud : " C'est l'écriture du manuscrit de cette histoire confrontée avec d'autres documents écrits ou signés de la main du P. Sixte Le Tac, qui nous a permis de retrouver le nom de l'auteur de cet ouvrage. Les derniers doutes que nous aurions pu garder devaient tomber devant cette note de M. Benjamin Sulte, le sympathique auteur de *l'Histoire des Canadiens-Français* publiée naguère à Montréal, à qui nous avons communiqué un *fac simile* d'une page de l'écriture du manuscrit et qui a bien voulu nous répondre en ces termes : " L'écriture du Fr. Le Tac, aux registres des Trois-Rivières, ressemble beaucoup à celle du *fac simile*, que vous m'avez envoyé. L'un des prêtres qui ont comparé ces écritures m'assure qu'il ne doute pas le moindrement de l'identité.

L'auteur, il est vrai, se dit officier et s'introduit à l'ami auquel il envoie son manuscrit dans les termes suivants : " Depuis que j'ai l'honneur d'être connu de vous, je ne doute pas que sachant que je suis en Canada, vous n'avez jugé que je ne pouvais m'y tenir à rien faire. En effet l'emploi m'est agréable et je vous avoue que j'ai embrassé avec joie tous ceux qui se sont présentés, mais comme le pays est stérile en *affaires de guerre dont je fais profession* et que je me suis vu cet hiver dans un assez grand loisir, je l'ai passé tranquillement dans ma chambre à considérer de près ce qui s'est passé et ce qui se passe encore tous les jours dans le Canada parmi nos Français."

M. Réveillaud croit pourtant que cette manière de se présenter est une pieuse fraude employée par l'auteur pour échapper aux désagréments qu'aurait pu lui attirer son travail s'il avait été découvert : " La phrase (en italique)," dit-il, " est ingénieusement calculée pour faire croire que l'auteur de l'Histoire était un officier de l'armée sans cependant charger d'un mensonge la conscience du P. Le Tac, car si le véritable auteur était découvert, il pouvait répondre que lui aussi faisait profession d'affaires de guerre, de *sainte guerre*."

L'auteur, quel qu'il soit, dit avoir puisé ses renseignements, pour le passé, dans Lescarbot, Fr. Gabriel Sagard, Récollet, le sieur Champlain, le P. Lecreux (sic) jésuite, auteurs qu'il mettait quelques heures tous les jours à lire pour charmer ses loisirs pendant l'hiver en question. Il a surtout puisé dans les traditions huguenotes et forme un digne pendant au fameux menteur éhonté, *La Hontan*.

Il continue : " J'ai trouvé ces auteurs si obscurs (1) que j'ai pensé que je rendrais quelque service au public si je développais ce qui s'est passé jusqu'à ce temps (1689).

" . . . De parler des richesses du Canada, je n'en connais que la pelleterie. Les terres qui sont toutes couvertes de bois n'y sont bonnes qu'à certains endroits, *et le bois n'y est pas de conséquence vu qu'il n'est pas assez cuit par le soleil, ce qui fait qu'il n'est pas fort propre à bâtir des navires* (2) . . . *Les Sauvages sont si méprisables par leur manière d'agir, de se nourrir, de se vêtir, de se parer et de converser*, (3) ils entrent même si peu dans la connaissance de notre religion que je ne saurais m'empêcher de me fâcher lorsque je vois les livres farcis des contes que l'on fait d'eux pour tromper le public, et ainsi méprisant toutes ces choses je me suis arrêté à examiner le pays dès son origine, à connaître comment il s'est formé et augmenté, et par qui et comment il a été gouverné et servi. Je l'ai mis par écrit et y ai ajouté l'expérience que quelques années m'en ont donnée, et même celle de quelques personnes de ma connaissance qui en raisonnaient pertinemment et sans passion . . .

" Je me suis proposé de réduire cette histoire en trois parties. La première traite de ce qui s'est passé depuis que les Français ont commencé de hanter le Canada, jusqu'à ce que les Anglais les en aient chassé, qui fut l'an 1629, et même je la pousse jusqu'en 1632, que les Français y sont rentrés. La seconde depuis 1632 jusqu'en 1670, que les PP. Récollets y sont revenus, et la troisième depuis 1670 jusqu'à cette présente année (1689).

" Je n'ai pu achever que la première partie que j'ai réduit en seize chapitres. Je remets les autres parties à un autre temps plus favorable ou à ceux qui les voudront entreprendre." (4)

(1) Il semble avoir trouvé obscur le P. Du Creux, écrit en latin ; peut être n'était-il guère familier avec cette langue ; en tout cas, ainsi que nous verrons plus loin, il s'est permis de le travestir, par ignorance ou par malice, peu importe.

(2) M. Réveillaud, aidé sans doute des lumières de M. Sulte, proteste contre cette assertion, " car on sait," dit-il, " que les magnifiques troncs d'arbres des forêts canadiennes sont au contraire souvent utilisés aujourd'hui dans la construction de navires . . . "

(3) Sous la plume du P. Le Tac, un semblable mépris pour les Sauvages serait peu édifiant, il faut avouer, cette considération à elle seule suffirait pour montrer combien il est peu probable que ce Père soit l'auteur du livre.

(4) Le manuscrit publié par M. Réveillaud ne donne que cette première partie, plus six pages d'introduction à la seconde. Un appendice dont l'éditeur dit avoir emprunté les documents aux papiers des Récollets, complète l'œuvre de l'auteur et conduit le lecteur jusqu'à l'année 1689.

Nos lecteurs ont maintenant une idée générale du volume dont nous avons entrepris de faire une courte critique. -Disons tout de suite qu'il est écrit avec un certain talent; l'ironie y abonde, aussi bien dans les notes de l'éditeur que dans le texte de l'auteur, ce qui était d'autant plus facile que ni l'un ni l'autre ne font preuve d'une conscience délicate, et qu'ils ne songent qu'à flatter les préjugés que leurs lecteurs sont censés nourrir non seulement contre les Jésuites, mais encore, et tout autant, contre Mgr de Laval, contre le Séminaire de Québec et contre le clergé séculier de l'ancienne capitale du Canada.

M. Réveillaud, dans sa préface, se montre au comble du bonheur à la pensée de la bonne trouvaille qu'il a faite; il n'a non plus négligé aucune précaution pour rentrer dans ses fonds et procurer quelques douceurs à son collaborateur canadien; après avoir annoncé le livre par force circulaires au camp anti-religieux, l'éditeur ou son agent s'est mis un masque et a voulu faire passer également sa marchandise dans nos familles croyantes.

Un extrait copieux de la préface de l'éditeur mettra complètement nos lecteurs au courant des sentiments intimes et de l'auteur et de l'éditeur, ainsi que de l'historique du manuscrit et des raisons pour lesquelles il n'a pas été publié dans le temps.

"Imaginez un homme du 17^e siècle, . . . imaginez cet homme mêlé au vif des querelles qui divisèrent alors maintes fois le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique et mirent aux prises les deux grandes congrégations missionnaires du temps, les Jésuites et les Récollets (1); imaginez cet homme, lui-même portant la robe de bure du moine mendiant, jaloux des prérogatives de son ordre, étouffant mal la colère qui remplit son cœur contre les audacieuses menées de l'Ordre rival qu'a flétri Pascal et se promettant de parler, de déchirer les voiles, de dénoncer les intrigues et les complacités. . . .

"Il parle en effet, il entreprend de conter, depuis ses origines, l'histoire du pays qu'il habite, où son Ordre a planté la croix des premières missions (2), où il a tenu école, prêché, évangélisé, porté le viatique aux mourants. Il écrit son livre teut chaud du feu intérieur qui couve en son cœur. . . Il dira à son supérieur général, à

(1) Il n'y a nulle trace, dans l'histoire, d'une pareille rivalité entre ces deux Ordres religieux.

(2) L'Acadie est Nouvelle-France au même titre que le Canada; or les Jésuites étaient là depuis 1611; les Récollets ne sont venus au Canada qu'en 1615.

qui son livre est d'abord soumis, il dira à ses frères les Récollets de France, il fera savoir au grand public, à la postérité, les services que les Récollets voulaient rendre au Canada et comment ils en ont été empêchés par les mines que les Jésuites ont creusées et fait éclater sous leurs pas. Il dira. . . . Mais il en a déjà trop dit (1). Il a parlé trop haut et trop clair; son livre ferait scandale; et quoique le brave (?) P. Sixte Le Tac se fût couvert du voile de l'anonyme, quoiqu'il se fût prêté à la petite supercherie de mettre son récit sur le compte de quelque officier. . . il dut, le pauvre historien du Canada, digérer le bœuf, comme disaient les Grecs, que son supérieur *mit sur sa langue*. En d'autres termes il dut ronger son frein et prendre son parti de voir son manuscrit, rapporté en Europe, s'engouffrer, sans espoir de revoir jamais le jour, dans les archives du couvent de Saint-Germain en Laye, avec les autres papiers des Récollets de la province de Saint-Denys en France. . . . Mais c'est bien le cas de dire : *Habent sua fata libelli*. A la Révolution, les papiers des couvents que les Récollets avaient à Saint-Germain et à Versailles sont saisis et transportés aux archives du département de Seine-et-Oise, où ils sont classés, numérotés, puis déposés dans un carton qui les protège de la poussière. M. P. Margry remue pour la première fois ces papiers, il y a une vingtaine d'années, et en tire quelques documents originaux sur Cavellier de la Salle, mais il passe à côté de celui-ci. . . . Il était réservé au signataire de ces lignes (à M. Eug. Réveillaud) de remettre cet écrit au jour. . . .

“ Imaginez maintenant notre P. Le Tac sortant de son tombeau deux fois séculaire, et par quelque procédé semblable à celui que décrit Edmond About dans son amusante nouvelle de *l'Homme à l'Oreille cassée*, apparaissant, avec sa robe de bure grise, au bras d'un de ces *hérétiques*, d'un de ces *huguenots*, qu'il n'a guère plus ménagés que les Jésuites dans son livre. Ou bien imaginez, ce qui n'est guère moins merveilleux, son manuscrit jauni se couvrant de lettres d'imprimerie et prenant la forme d'un beau volume, imprimé en caractères antiques sur papier de Hollande, pour se présenter sous cette forme et sous sa couverture de parchemin à tous les amis des

(1) Inutile de faire observer que tout ce langage est extravagant; non seulement l'auteur ne prouve rien de semblable, mais il n'ose même affirmer rien de positif et se contente d'insinuations malveillantes et odieuses à l'adresse de l'évêque et du clergé séculier aussi bien que des Jésuites, et surtout se garde bien de faire voir à son pamphlet la lumière du jour, tant il avait conscience du sort qui l'aurait atteint s'il l'avait publié.

lettres en France et en Amérique (1), à tous ceux qui recherchent la vérité historique et aiment les ouvrages originaux qui permettent de la reconstituer. Je ne sais quel sera auprès d'eux l'effet de cette résurrection du vieil historien ; mais j'ai idée que le P. Le Tac, *du haut du ciel où j'espère pour lui qu'il est enfin entré, après les années de son purgatoire* (2), a dû tressaillir d'aise en voyant remuées, copiées et reproduites par la presse les pages qu'il a écrites avec tant d'amour, et je suis convaincu qu'il sait le meilleur gré du monde à l'hérétique qui l'a exhumé et qui l'introduit aujourd'hui devant cette postérité à qui il a voulu apporter le témoignage de ce qu'il a vu, su et ressenti."

Disons encore que le P. Le Tac, d'après des documents qui paraissent véridiques à M. Réveillaud, vint au Canada en 1676, était chargé de la mission des Trois-Rivières de 1678 à 1683, se trouvait à Notre-Dame-des-Anges, près Québec, comme directeur du tiers-ordre et maître des novices en 1684, puis fut envoyé à Plaisance (Terre-Neuve), en 1689 pour y fonder une mission de son ordre ; il ne tarda cependant pas de se plaindre des difficultés que lui suscita M. Parat, gouverneur de l'île, et retourna en France durant l'automne de la même année.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposé de ses griefs contre les Jésuites, ou plutôt dans l'allusion à ces griefs, car il n'en formule aucun nettement, et surtout s'abstient de toute preuve. Nos lecteurs n'y apprendraient rien de nouveau, et Dieu merci, les Jésuites n'ont pas besoin qu'on les défende contre les pamphlétaires, qui n'ont pas le courage de mettre leurs diatribes au grand jour de la publicité. Ce n'est donc que comme étude de l'histoire de notre pays que nous nous occupons de cette question ; nous tenons en même temps à montrer à nos lecteurs que les ennemis des Jésuites ont toujours été également les ennemis du clergé séculier.

L'auteur s'étend considérablement sur l'histoire de la première colonisation de l'Acadie ; il expose les contradictions que les PP. Biard et Masse éprouvèrent dans cette circonstance de la part des marchands huguenots et de leurs créatures ; mais quoiqu'il ne

(1) Le livre a été tiré à 300 exemplaires. La liste des cent premiers souscripteurs renferme les noms d'une douzaine de ministres protestants, entre autres celui de M. Chiniqui, et d'une demi-douzaine de Canadiens, c'est-à-dire de M. Benj. Sulte, d'un certain M. Cruchet, d'un anonyme d'Arthabaskaville etc.

(2) Le ricanement sardonique du sectaire, ennemi de nos dogmes, perce ici d'une manière frappante.

formule aucune accusation directe contre les Pères, il laisse voir même dans ce récit, pour quiconque sait lire entre les lignes, une sympathie manifeste pour les ennemis des Jésuites. Nos lecteurs en jugeront par quelques extraits et verront le parti que M. Réveillaud a su en tirer.

“ Le sieur Biencourt, arrivant en France (de retour de l'Acadie), apprit que Henry le Grand avait été assassiné par Ravaillac le 14 mai. Il s'adressa à la reine Régente, Marie de Médicis, à qui il raconta par ordre ce qui s'était passé à l'Acadie. Les PP. Jésuites se présentèrent et remontèrent que le défunt roi leur avait promis une pension de deux mille francs pour faire une mission en Acadie ; la reine régente y consentit volontiers ; les PP. Biard et Masse reçoivent quantité de riches ornements que leur donnèrent les dames de Guercheville et de Sourdis, et vont à Dieppe où se faisait l'embarquement. Ils se présentent pour avoir place dans un des deux vaisseaux qui se préparaient. Les bourgeois à qui appartenaient les navires, apprenant le sujet de leur venue, s'opposent à leurs demandes, *disant comme beaucoup d'autres que le parricide du roi était encore trop nouveau* (1), qu'ils n'avaient garde de donner passage à des gens qui s'empareraient aussitôt de l'autorité, des propriétés et de toutes les terres de l'Acadie. Il se fit de cela un grand bruit à Dieppe pendant que les PP. Jésuites employaient leurs meilleurs et plus puissants amis pour fléchir ces marchands, mais ils n'y gagnèrent rien et furent obligés de se retirer à leur collège d'Eu. Ils en écrivent à leur Provincial. La reine régente ne tarda pas d'en être informée. Les marchands avaient leurs patrons en cour à qui ils avaient recours ; ils s'offraient de passer quelque sorte de religieux que ce fût, pourvu qu'ils ne fussent pas Jésuites (2), que si c'était la volonté du roi qu'ils passassent, qu'il plût à Sa Majesté de les rembourser de 2000 écus pour leurs services. Ce fut le biais que l'on prit. Madame de Guercheville fit une quête en Cour qui servit à payer les deux mille écus ; elle employa de plus une grande somme d'argent en marchandise, et puis fit un contrat d'association avec les sieurs Robin et de Biencourt, par lequel il fut arrêté que le profit

(1) “ On sait que l'assassinat de Henri IV fut l'occasion d'un vif mouvement d'opinion contre les Jésuites, soupçonnés d'avoir inspiré l'attentat commis par un de leurs anciens élèves.” *Note de M. Réveillaud.*

(2) “ Offrant, dit M. Lescarbot, recevoir toutes autres sortes d'Ordres, Capucins, Cordeliers, Récollets etc., mais non les Jésuites, sinon que la reine les voulût tous ensemble envoyer par delà.” *Note de M. Réveillaud.*

des pelleteries et des pêches ne retournerait plus à ces marchands associés que l'on venait de rembourser, mais se partagerait entre les PP. Jésuites et les sieurs Robin et de Biencourt. C'est ce contrat d'association qui fit tant de bruit, de plaintes et de crieries contre les PP. Jésuites, au dedans et au dehors de la France, *qui cependant ne recherchaient en cela comme en toute autre chose que la plus grande gloire de Dieu* (1)."

Mettons en face de cette version interprétée par M. Réveillaud (Voir note au bas de la page) celle de l'abbé Ferland. "S'intéressant beaucoup aux missions, cette dame consacra des sommes considérables afin de former des rentes pour l'entretien des missionnaires ; car elle désirait qu'ils ne dépendissent point de Poutrincourt. Le produit des avances faites par elle devait être employé au soutien des Pères, à qui était réservée une part des profits de l'association dans la pêche et le commerce des pelleteries. Quoique les Jésuites ne fussent point parties dans ce traité, on en prit occasion de les attaquer. C'est ce contrat d'association, dit Champlain, qui a fait tant semer de bruits, de plaintes et de crieries contre les Pères Jésuites, *qui en cela et en toute autre chose se sont équitablement gouvernés selon Dieu et raison, à la honte et confusion de leurs envieux et médisants.*"

Après un pareil témoignage donné en leur faveur par un homme comme Champlain, les Jésuites ont bien le droit de mépriser les insultes que leur jettent leurs détracteurs.

Citons encore quelques lignes qui suivent dans notre auteur : "Les PP. Biard et Masse. s'embarquent le 11 janvier 1611, bien munis d'argent et de denrées, et bien leur en prit, parce que le navire ayant arrêté et séjourné en plusieurs endroits, le Sieur de Biencourt et autres auraient été dans de grandes nécessités s'ils n'eussent été soulagés des PP. Jésuites. Ils arrivèrent au Port Royal le 12 juin de la même année, le jour de la Pentecôte. Le Sieur de Poutrincourt qui, parmi les risques et les grandes dépenses de ses entreprises, avait eu la consolation de faire ce qu'il jugeait à propos pour l'établissement de la colonie, fut bien surpris, après avoir eu quelque temps ces hôtes spirituels, de se voir sans liberté et avec des censeurs qui épluchaient depuis les pieds jusqu'à la tête. Ce fut

(1) "C'est la *granum salis* de l'ironie, fourni par la devise bien connue que les Jésuites ont adoptée, mais qu'ils ont jusqu'à présent si mal réalisée." Note de M. Réveillaud.

aussitôt une grosse querelle entre eux et lui ; il ne put supporter ces manières d'agir, il passe en France et laisse son fils à sa place avec vingt personnes, qui s'accorda encore moins avec les Pères."

Mais si l'auteur laisse percer même dans ses récits les plus inoffensifs des sentiments peu bienveillants envers les Jésuites, il montre également de temps en temps un bout d'oreille d'une longueur démesurée.

Ainsi, une page plus loin, il nous dit gravement : "Mme de Guercheville fit équiper un vaisseau à Dieppe qui partit au fort de l'hiver le 31 décembre, où elle met le P. (sic) Gilbert du Thet, pour avoir soin de ses intérêts."

"Le P. du Thet à son arrivée au Port Royal qui fut le 23 janvier 1612 y trouva de grandes brouilleries, et prenant hautement les intérêts de ses confrères, il *excommunia* le Sieur de Biencourt commandant dans l'*Acadie* et *interdit la communion* à tout le reste des Français qui le reconnaissent." Le bon frère du Thet ne se serait jamais douté qu'on dût lui prêter tant de pouvoir dans les choses spirituelles ; notre auteur s'est mis ici un doigt dans l'œil et montre qu'il n'a su ni lire ni comprendre les auteurs qu'il a consultés. Quant au frère du Thet, il mourut en brave, l'année suivante, en faisant le coup de feu contre Argall et ses pirates.

Dans tout ce que l'auteur raconte des travaux des PP. Récollets en Canada, il est édifiant et intéressant ; que ne s'est-il borné à cela ! Mais quand il en vient à l'arrivée des Jésuites en Canada il met de côté toute pudeur dans ses assertions. En voici quelques échantillons : "Les PP. Récollets servaient seuls le pays depuis dix ans avec beaucoup de zèle et d'édification ; ils avaient essuyé les premières et très grandes difficultés qui se trouvèrent à établir la religion dans une nouvelle colonie qui était entre les mains d'une compagnie presque toute hérétique ; ils n'avaient besoin que d'être un peu soutenus et assistés pour pouvoir continuer leurs saints emplois ; ils s'adressèrent pour cela à Mgr le duc de Ventadour. *Le Père Noyrot, de la Compagnie de Jésus, confesseur de Mgr de Ventadour, détourna son pénitent de rien faire pour les PP. Récollets et le porta à y envoyer plutôt des religieux de la Compagnie. Mgr le Viceroi ainsi inspiré conseilla aux PP. Récollets, vu la pauvreté de leur Ordre et le peu d'assistance qu'ils recevaient des associés, de mener avec eux les PP. Jésuites qui pouvaient par leurs biens fournir aux frais et à la nourriture des barbares qui se convertiraient. Cette proposition était captieuse, parce qu'il est constant*

que, quoique les Jésuites soient fort riches et reçoivent de grandes aumônes pour donner aux Sauvages, cependant ils ne leur donnent jamais rien du leur ni même des aumônes qu'ils ont reçu à distribuer qu'ils ne leur fassent payer six fois plus que ne valent les denrées qu'ils leur distribuent, au retour de leur chasse. Ce que n'auraient pas fait les PP. Récollets qui ne courent après les pelleteries ni après le bien."

C'est comme cela qu'on prétend qu'un Père Récollet a écrit l'histoire du Canada; mais comme il savait que s'il publiait de pareilles abominations, le pays tout entier se serait levé pour lui imprimer un stigmaté au front, il prit grand soin de cacher son manuscrit et de se couvrir lui-même la figure d'un masque, selon l'explication plus qu'ingénieuse de M. Eug. Réveillaud et de son collaborateur canadien.

Mettons seulement en face de ces audaces le récit de l'abbé Ferland: "Cependant les PP. Récollets reconnurent qu'il fallait songer à obtenir de nouveaux ouvriers pour les missions; ils avaient parcouru une grande partie du pays, et y avaient trouvé bien des tribus, dispersées sur un immense territoire. Que pouvaient, au milieu de tant de peuples, cinq ou six missionnaires, dont la moitié devait rester aux environs de Québec pour les Français et quelques sauvages? La Compagnie s'était chargée de subvenir aux besoins de six Récollets; et elle comptait avoir déjà beaucoup fait en fournissant à leur subsistance. Les aumônes de France, jointes à ce que donnait la Compagnie, ne suffisaient pas pour établir les cinq missions jugées nécessaires. *Les missionnaires conclurent qu'il serait bon de s'adresser à quelque communauté religieuse, qui, jouissant de secours plus abondants, voudrait offrir à la Nouvelle-France un certain nombre de prêtres.*

"Sur les représentations de leur confrères de Québec, les Récollets de Paris s'adressèrent aux Jésuites, qui déjà avaient tenté d'établir des missions sur les côtes de l'Acadie. Le définitoire de la province de Saint-Denis s'adressa à ces Pères plutôt qu'à d'autres corps religieux, parce que les deux sociétés avaient toujours subsisté dans une union très étroite, les Récollets et les Jésuites travaillant ensemble dans plusieurs missions avec une entente toute cordiale.

"Il n'est pas étonnant que plusieurs des associés aient vu cet arrangement (d'adjoindre les Jésuites aux Récollets) de mauvais œil. Beaucoup d'entre eux étaient huguenots aussi bien que les

chefs de la Compagnie, et aimaient assez peu les Ordres religieux. Ils avaient toléré les pauvres Récollets; mais ils redoutèrent la venue des Jésuites qui avaient de puissants protecteurs à la cour, et qui pouvaient faire arriver leurs plaintes jusqu'au pied du trône. Or la Compagnie de la Nouvelle-France avait bien des reproches à s'adresser. Elle n'avait presque rien fait pour l'avancement du pays, s'étant contentée de profiter des avantages de la traite, sans beaucoup s'occuper des charges qui y étaient attachées. . . ."

Et pour preuve que les Jésuites songèrent au bien du pays et non à leur propre avantage, l'abbé Ferland rapporte, ce que du reste tout Canadien sait très bien, que dès l'année suivante un jeune gentilhomme picard, René Rohault, avant d'entrer comme novice chez les Jésuites, donna tout son patrimoine, seize mille écus d'or, à être employés pour fonder un collège à Québec. Ce collège fut effectivement fondé quelques années plus tard, dès que le Canada, envahi dans l'intervalle par les Anglais, eut été rendu à la France.

L'auteur reproche amèrement au Père Du Creux, qu'il continue d'appeler Le Creux, d'avoir passé sous silence, dans son *Histoire du Canada* les travaux des PP. Récollets. Voici ses paroles: "Cet auteur, dans sa préface, pour donner plus de gloire aux missionnaires Jésuites du Canada, supprime d'abord la connaissance que le public devait avoir des travaux que les PP. Récollets ont soufferts à jeter les fondement de la Religion dans les habitations françaises et sauvages; il se contente de dire que ces Religieux, empêchés par les hérétiques, ne firent autre chose pendant dix ans que de contenir les Français dans leur devoir, mais qu'en l'année 1625, par où il commence son histoire, les PP. Jésuites qui vinrent à la Nouvelle-France y établirent la religion qui branlait fort et l'étendirent au long et au large. Certainement il faut ou que le P. Le Creux qui a écrit de la sorte ait été bien peu informé, ou bien qu'il y ait quelque malice en son fait. S'il ne voulait pas louer les PP. Récollets, au moins ne devait-il pas les blâmer tacitement de n'avoir rien fait au long et au large."

L'accusation est certainement étrange de la part d'un homme qui n'écrit son livre que pour calomnier les Jésuites, qui n'a pas dit une syllabe de leurs travaux héroïques de l'Acadie, et qui semble s'arrêter dans son *Histoire du Canada* tout juste au moment où il aurait eu à rapporter les travaux bien autrement héroïques que les Jésuites du Canada accomplirent en l'absence des PP. Récollets. Le P. Du Creux agissait sagement en laissant aux PP. Récollets le soin et l'honneur de raconter leurs travaux; ils étaient bien plus

capables que lui de le faire convenablement ; de plus, quand le P. Du Creux écrivit son histoire, en 1664, il y avait 30 ans que le frère Sagard, Récollet, avait déjà écrit la sienne.

Mais est-il même vrai que le P. Du Creux passe sous silence les travaux des Récollets et se permette des insinuations malveillantes sur le compte de ces Pères ? Plut à Dieu que l'auteur eût traité les Jésuites de l'Acadie aussi bien que le P. Du Creux traita les Récollets du Canada. Après avoir rappelé en quelques phrases ce que les Jésuites eurent à souffrir en Acadie de la part des sectaires, il dit : " Cette même perversité hérétique paralysa en Canada les travaux des vénérables PP. Récollets. Car quatre de ces religieux ayant accompagné Champlain dans ce pays à la fin de mars 1615, le Père Denis en qualité de commissaire avec les PP. Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique Duplessis, les ennemis de notre sainte foi furent cause que pendant dix ans ces religieux ne purent obtenir que peu de résultats, tout en s'imposant des travaux considérables, souffrant des contradictions de toute espèce, ce qui d'après le témoignage de saint Paul doit leur être compté comme une chose souverainement profitable ; ajoutez que par leur vie si dure pour la nature et si riche en actes de vertus ces bons Pères édifièrent grandement les Français, en même temps que par leur prédication et l'administration des sacrements ils les maintenaient dans la pratique de notre sainte religion et par suite les entouraient comme d'un rempart à la fois ferme et agréable.

" La colonie resta donc dans un état précaire jusqu'à l'année 1625, quand un nouvel ordre de choses permit de la placer sur un pied plus solide." Quand on pense qu'il n'y avait encore à Québec qu'une cinquantaine de personnes, tant hommes, que femmes et enfants, on a le droit de conclure que la colonie n'était pas sortie de ses langes, et que la manière dont le P. Du Creux présente les choses est non-seulement parfaitement conforme à la vérité, mais encore très honorable pour les PP. Récollets qui s'étaient donné mille peines et avaient aussi bien que Champlain, fait force voyages en France pour améliorer l'état des choses, sans pourtant avoir réussi à obtenir des résultats satisfaisants.

Ces extraits suffisent pour faire connaître à nos lecteurs l'esprit du livre que nous avons entrepris d'analyser. Jusqu'ici l'auteur peut paraître jusqu'à un certain point excusable, car c'est sur le foi d'autrui qu'il rapporte tout ce qu'il nous apprend de ces temps reculés. Il n'en est pas ainsi, malheureusement pour lui, de ce qui nous reste à

examiner ; là il se prétend témoin oculaire de ce qu'il raconte, et par conséquent prend la responsabilité directe de ses assertions.

Il est censé avoir écrit en 1689, il a dû connaître à fond les dispositions et de Mgr de Laval et des Jésuites et du clergé séculier envers les Pères Récollets ; il est donc entièrement inexcusable de les avoir assaillis, comme il le fait, *brutalement* comme des persécuteurs cruels des pauvres Récollets.

Ce qu'il y a cependant de plus fâcheux en cela, c'est que M. Réveillaud donne dans son appendice des documents, qui prouvent clairement qu'il y avait parmi les PP. Récollets des esprits brouillons, parfaitement capables d'inspirer l'auteur dans ses diatribes et même qu'à une certaine époque, précisément vers 1689, des Pères graves résidant à Notre-Dame-des-Neiges (le P. Le Tac entre autres) se prétendaient maltraités par l'autorité ecclésiastique. Mais de là à écrire le pamphlet qui est sous nos yeux il y a loin ; si même on pouvait aller jusqu'à imaginer qu'il ait pu sortir de la plume d'un Récollet, il faudrait croire que c'était dans le but de charmer des loisirs, et d'exercer la plume à la composition ironique, et nullement avec le dessein de jamais faire paraître ce travail que le P. Le Tac ou toute autre aurait pu se donner une pareille licence.

Lorsqu'en 1632 la France rentra en possession du Canada, Richelieu invita les Jésuites à reprendre leur poste dans le pays. Les Récollets se préparèrent également à retourner en Canada ; mais le sieur Jean de Lauson, intendant des affaires du Canada et président de la Compagnie des cent associés, s'y opposa formellement, sous prétexte que le pays n'était pas prêt à soutenir un Ordre qui dépendait totalement de la charité publique. L'avenir montre combien il eût été prématuré de multiplier alors les ouvriers évangéliques et combien la colonie eut à prendre de précautions pour ne pas être anéantie par les farouches Iroquois. Même vingt-cinq ans plus tard, quand les Sulpiciens vinrent se fixer à Montréal, ils n'auraient jamais pu y tenir, s'ils n'avaient eu à leur disposition des ressources apportées de France.

Les Récollets éprouvèrent sans doute du chagrin de ne pouvoir dès lors retourner au Canada, mais il n'entra jamais dans l'esprit de leurs supérieurs d'accuser les Jésuites de les avoir évincés. Notre auteur cependant a l'audace d'accuser le P. Charles Lallemand d'avoir *sous main* fait des démarches pour écarter les Récollets, tout en témoignant *hypocritement* à ces Pères le regret qu'il éprouvait de ne pas les y voir retourner.

Ils y revinrent en 1670, au nombre de cinq, ayant à leur tête le R. P. Allard, et le 25 septembre 1675 cinq autres y débarquèrent en même temps que Mgr de Laval. Les temps étaient malheureux ; M. de Frontenac, gouverneur depuis 1672, luttait audacieusement en faveur de l'horrible traite de l'eau-de-vie, et résistait en face à Mgr de Laval. Or les PP. Récollets, trompés sans doute par des données inexactes, se rangèrent dans cette question beaucoup trop du côté du gouverneur, et jouirent en retour de son estime et de sa protection, tandis que les Jésuites et le clergé séculier, fidèles à suivre en ce point les prescriptions de leur évêque et les enseignements d'une saine théologie morale, se virent en butte à mille tracasseries de la part du gouverneur et de ses suppôts.

Et cependant, parce que Mgr de Laval, pour d'excellentes raisons sans doute, refusa aux PP. Récollets d'ouvrir une résidence à Québec (ils en possédaient une magnifique à Notre-Dame-des-Anges, à une demi-lieue du centre de la ville), ils se prétendirent maltraités et furent loin de garder les mesures d'une réclamation respectueuse.

Nos assertions sont graves ; mais les documents sur lesquels nous les appuyons, et que M. Eug. Réveillaud veut exploiter contre l'Évêque, le clergé séculier et les Jésuites, prouvent précisément les torts qu'ont eus quelques Récollets dans cette circonstance. Dans un mémoire adressé évidemment à leurs supérieurs en France, (1681), les PP. Récollets de Notre-Dame-des-Anges disent :

“ Le couvent de Notre-Dame-des-Anges subsistant toujours comme la seule maison régulière que nous puissions espérer de longtemps dans la Nouvelle-France, *il est nécessaire que nous ayons un petit hospice* dans la ville de Québec ;

“ 1o. Parce que notre susdit couvent est plutôt une maison de retraite et de récollection qu'une mission qui puisse servir à l'utilité des peuples ; nous sommes envoyés en ce pays *pour y soulager les consciences étrangement gehennées par une conduite aussi extraordinaire que celle des autres*. Les clameurs de tous les peuples ont obligé le Roi de leur accorder un établissement de Récollets, et notre maison est dans un lieu où il est impossible de les soulager puisque les deux tiers de l'année il est inaccessible et que nous ne saurions sortir et les peuples y venir qu'avec de très grandes peines.....

“ 6o. Comme notre pauvreté séraphique nous engage à vivre d'aumônes, nous n'en tirons aucune de la ville parce que nous ne lui rendons que très peu ou point de secours ; elles nous viennent des

côtes circonvoisines et arrivent à Québec sans que nous en soyons informés ; il s'en dissipe la plus grande partie, il s'en perd, il s'en gâte beaucoup plus que nous n'en consomons faute d'avoir là des personnes sûres et zélées qui les reçoivent. . .

“ 70. Nous sommes les aumôniers ordinaires du fort, de la garnison et de Mgr le gouverneur *qu'il sera toujours à propos de ménager beaucoup et ses successeurs de même, lesquels, selon le train du pays, ne s'accorderont jamais avec la cabale immortelle du pays, qui est par un même principe opposée à notre établissement. . . .*

“ 90. Si nous n'avons cet hospice de Québec nous ne saurions efficacement soulager les consciences des habitants de la ville et de ceux qui y concourent. Nous sommes obligés, allant et venant à Québec, de les confesser en secret, leur donner des rendez-vous à certaines heures et en certains lieux, de nous réserver l'exercice de ces ministères dans les coins des chambres et des maisons, parce que les pénitents ne veulent pas qu'on le sache. . . .

“ Il y a cent raisons que l'on pourrait ajouter ici et qui tendent à notre bienséance sans aucuns inconvénients. . . .

“ Mais Mgr l'évêque, tout en nous permettant d'avoir à Québec une maison, ne veut point nous permettre d'y exercer le ministère. . . .

“ Sa Grandeur nous a extrêmement en jalousie pour l'exercice de nos fonctions. . . .

“ Il est vrai qu'il nous fait dire sous mains par ses émissaires qu'il nous donnera, quand nous voudrons, un confessionnal à la paroisse comme nous l'avions les deux premières années depuis notre rétablissement en ce pays. L'artifice est spécieux à qui ne saurait pas les différentes traverses que lui et les siens nous faisaient naître autant de fois que l'on se présentait alors au susdit confessionnal. Le seul moyen de lever cet inconvénient serait de nous accorder le libre exercice de nos ministères dans notre hospice et c'est ce qu'il nous refuse sous prétexte encore sous main que la paroisse et les Jésuites suffisent pour le service des peuples et qu'il y aurait trop d'églises ouvertes à Québec.

“ L'on doit faire état qu'il faudra abandonner bientôt cet hospice prétendu si nous le recevons avec les restrictions de Mgr l'Évêque *sans obtenir une déclaration du Roi, qui nous serve toujours de droit pour obtenir toute liberté d'un autre évêque après la mort de celui-ci, qui, selon toute apparence, ne saurait vivre long-temps.*”

Nous prions nos lecteurs de croire que nous omettons les passages les plus forts de ce mémoire et que d'autres documents surpassent encore celui-ci en langage acerbe.

L'appendice renferme aussi une *Consultation sur la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages* et la *Réponse des docteurs de l'Université de Toulouse* !

La *Consultation* dit : " M. l'Évêque de Québec fait un cas réservé et prétend que c'est un péché mortel de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages de la Nouvelle France en quantité suffisante pour s'enivrer

" La raison est que tous les Sauvages ne boivent que pour s'enivrer, ce qui est véritable

" Cependant il est à remarquer que ces Sauvages devenant nos ennemis peuvent ruiner le pays, seront inconvertibles et ôteront le moyen de convertir les autres nations "

La *Réponse* dit : " Nous soussignés professeurs en théologie de l'Université de Toulouse déclarons que notre sentiment est que M. l'Évêque de Québec ne peut licitement faire un péché mortel et moins un cas réservé de la vente des eaux-de-vie . . . surtout parce que l'on peut et l'on doit tolérer un moindre mal pour en éviter un plus grand, tel qui est d'être cause d'une guerre et d'empêcher la prédication de l'Évangile, qui sont assurément de plus grands maux que l'ivresse et les accidents qui en proviennent . . . "

Décidément les Jésuites sont fort heureux d'avoir été dans cette question du côté de Mgr de Laval. S'ils avaient été en faveur de la morale relâchée, que n'aurait pas dit la tourbe de leurs ennemis, c-à-d. des ennemis de l'Église ?

Nos lecteurs ne s'étonneront plus à présent quand ils liront les extraits suivants de l'*Histoire* qui nous occupe, et que nous reproduisons sans commentaire :

" Je sais que c'est une chose inconcevable en France que des Jésuites, que des Séminaristes, que des Communautés religieuses même passent la mer pour bander tout leur zèle à perdre une petite Communauté de Religieux de Saint-François. C'est néanmoins ce qui se fait avec les plus belles apparences d'amitié du monde : *Un Évêque, un Gouverneur, un Intendant* agissent unanimement, et travaillent sans cesse à renverser et terrasser ces pauvres Religieux. C'est ce qu'ils ont fait depuis vingt-ans que les PP. Récollets sont de retour et c'est ce qu'ils continuent de faire encore tous les jours.

au grand scandale de tout le peuple du Canada qui ne peut s'empêcher de respecter et d'assister *ces pauvres opprimés*.

" Il y a (en Canada) quantité de seigneuries, dont quelques-unes même sont érigées en comtés et en baronies, mais comme il y en a beaucoup de petites, M. l'Évêque de Québec a réduit toutes les habitations françaises à 36 paroisses, aux curés desquelles le Roi fait un supplément de trois cents livres pour chacun, afin qu'elles soient desservies, mais son intention est frustrée, et les paroisses ne sont qu'en idée parce que l'on emploie son argent à toutes autres choses (1).

" En montant de la ville basse à la ville haute l'on passe par une rue où il y a une vingtaine de maisons. Au haut de cette rue, à côté droit, est le Palais épiscopal, ensuite le Séminaire qui est le plus beau et le plus grand logis du pays ; la paroisse est à côté qui tient lieu de cathédrale qui devrait avoir seize chanoines, mais ils n'y sont pas. Les jardins et autres clos du Séminaire occupent le tiers de la ville ; tout cela appartenait à Mme. Couillard ou plutôt à ses enfants, elle ne laissa pas néanmoins de le vendre huit-mille francs aux Messieurs du Séminaire. Cette place était donnée plutôt que vendue, *les enfants eussent pu rentrer dans leur bien, s'ils eussent trouvé de la justice, et s'ils n'eussent eu à dos de si puis-santes têtes* (1).

" Vis-à-vis du fort est l'hospice des RR. PP. Récollets qu'ils ont bâti dans une place que le roi leur a accordée. L'envie a été si grande sur cet hospice que toutes les puissances, surtout les ecclési-astiques, s'y sont opposées et s'y opposent encore tous les jours de toutes leurs forces.

" Les marchands s'enrichissent en peu de temps. Le profit qu'il y a à faire sur les marchandises fait que les Communautés rentées en font venir de France et ont chacune leur magasin. Les Séminaristes et les PP. Jésuites sont les heureux et les plus riches. Ils partagent ensemble le profit qui se peut faire tant parmi les Français que parmi les Sauvages. Les premiers, outre la pension que le Roi fait au Séminaire, sont encore pour la plupart chanoines et curés dans les meilleures paroisses du pays desquelles ils ne

(1) M. Benj. Sulte dit dans une note : " La majeure partie des revenus ou dîmes des paroisses passait au séminaire de Québec." *Note de M. Réveillaud.*

(1) " On sent l'animosité de l'auteur contre le Séminaire de Québec, que l'évêque, M. de Laval, favorisait de tout son pouvoir, en même temps qu'il faisait grise mine aux Récollets." *Note de M. Réveillaud.*

laissent pas de recevoir un supplément de trois cents francs que la Cour donne; ainsi un prêtre qui est séminariste, chanoine, curé, reçoit trois revenus tout à coup, et fait un grand profit pour le Séminaire. Les PP. Jésuites, qui abandonnent le soin des paroisses aux ecclésiastiques, se réservent celui des Sauvages qui leur apporte un plus grand profit temporel vu qu'en donnant quelques denrées à ces barbares, ils amassent quantité de castor. Ils font aisément ce petit trafic vu qu'il sont seuls parmi eux et qu'ils permettent rarement et difficilement que les Français les aillent trouver, à moins qu'ils n'y aient leur part." (1)

Nous demandons pardon à nos lecteurs du dégoût que nous leur avons causé en mettant sous leurs yeux des choses aussi révoltantes; mais nous croyons qu'il est utile qu'on connaisse ces fameux documents qui devaient être pour le Canada toute une révélation.

Nous allons terminer par un autre extrait du volume que nous venons d'analyser. On en sera édifié tout autrement que des extraits précédents. Les PP. Récollets avaient, paraît-il, tourmenté M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal pour qu'il leur permit d'avoir une résidence à Montréal. M. Dollier de Casson, dans une lettre adressée (1681) au R. P. Valentin Le Roux, commissaire pour toutes les missions des RR. PP. Récollets dans la Nouvelle-France, dit: "... Le Père Chrétien (Le Clercq) m'a demandé un contrat, mais je lui ai répondu que celle-ci et ma parole que je lui donnais devait suffire et que je ne devais pas passer outre que Mgr n'y eût marqué son agrément, étant juste que je rendisse cette déférence à notre évêque. Au reste je vous dirai que je suis le plus content du monde des procédés des RR. PP. Luc, Chrétien et François, ce sont de grands serviteurs de Dieu et dignes religieux; ils en ont tous trois donné des marques bien édifiantes; ils ne veulent que le service et la gloire de Dieu, ni nous non plus; ils marchent dans la simplicité qui est le chemin que notre Maître a

(1) Le tableau n'est pas flatteur pour les Jésuites; mais malgré l'aigreur qu'on sent entre les lignes de notre historien, on ne saurait le révoquer en doute après tant de témoignages concordants de tous les *chroniqueurs* du temps. Voir Benjamin Sulte, t. VII de son *Histoire*, ch. V. Il n'y a que La Hontan qui feigne d'en douter dans ce passage: "Plusieurs personnes m'ont assuré que les Jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et de pelleteries du Canada; mais j'ai de la peine à le croire, ou si cela est, il faut qu'il aient des correspondants, des commis et des facteurs aussi secrets et aussi fins qu'eux-mêmes, ce qui ne saurait être." Mais on sent l'intention ironique de ces lignes. *Note de M. Réveillaud.*

tenu et que nous ambitionnons ; de même qu'ils ne sont pas enfarinés de cette peste la plus nuisible à l'Église aussi bien que la plus scandaleuse et néanmoins la plus universelle qui avilit également le clergé et les religieux, qui est une certaine zizanie et semence diabolique d'antiprêtre et d'antimoine qui gâte tout et fait accroire à un prêtre qu'en avilissant les religieux il exalte son état, en quoi sa superbe est bien trompée, et à un religieux elle fait accroire que rendant les prêtres contemptibles et les contrecarrant dans leurs fonctions cela relève beaucoup l'état religieux, qu'il ne se trompe pas moins que le premier dont je viens de parler.... Cela m'a été si clair en France que j'ai une horreur mortelle et incomparable pour ce poison et à vous dire franchement voilà l'unique chose que j'appréhende au sujet de votre établissement en ce lieu....

“Je me suis ouvert totalement aux RR. PP. François et Chrétien sur cette matière, je leur ai nommé deux des vôtres dont je ne suis pas entièrement satisfait en autre chose, mais spécialement sur ce sujet. Les choses avaient été assez connues pour ne leur pas faire tort en parlant ainsi à leurs confrères pour prendre de là occasion de les entretenir de la manière dont nous devons vivre les uns avec les autres et la trempe des esprits que je demandais à Votre Révérence lorsqu'il lui plairait d'en envoyer en ce lieu....

“Que nous soyons tout remplis de charité les uns pour les autres. Si les habits sont différents, que les cœurs et les langues ne soient qu'un ; que nous parlions les uns des autres en prenant les intérêts mutuels comme des vrais frères en Jésus-Christ qui s'aiment très cordialement, et cela plus charitablement mille fois en l'absence qu'en la présence.....

“J'oubliais de vous dire que j'ai proposé au P. Chrétien qu'on ne fit rien pour votre établissement que dans l'automne prochain à cause du bâtiment de notre église paroissiale qui ne pourrait s'achever, les habitants divisant dans leur esprit la charité qu'ils voudraient faire, ce qui les empêcherait absolument, étant aussi misérables qu'il sont, de parachever l'édifice commencé, dont je ne sais pas même comment ils viendront à bout..... Dieu ait pitié de son peuple!.....”

A. BOUCHARD.

LA POÉSIE AU SALON

Il est dix heures du soir.

Empruntons la baguette magique d'une fée d'antan et pénétrons dans un de ces salons coquets, luxueux comme on en rencontre souvent à Montréal, au cours des visites du Nouvel-An, par exemple ; un de ces salons où les luminaires déploient pompeusement leurs myriades de cristaux aux facettes capricieuses et artistiques, où les cadres aux riches moulures sont environnés d'une foule de satellites en peluche aux formes triangulaires, oblongues et même fer à cheval, où les étagères, les corniches sont surchargées de statuette, de babioles, d'ouvrages de fantaisie, où le piano étale avec complaisance son blanc clavier parsemé de raies d'ébène ; un de ces salons enfin où vous ne foulez que tapis moelleux, nattes soyeuses et où vous voyez des poissons dorés se jouer dans un bocal aux ciselures fantastiques et des fleurs rares s'épanouir dans des corbeilles de luxe.

Rien n'est plus poétique, direz-vous, que ce séjour ! et les heureux mortels qui le possèdent doivent être des amateurs de l'art et du beau, des esprits d'élite qui n'ont rien de commun avec les esclaves du luxe et de la vanité.

Votre jugement, hélas, est trop hâtif et n'a pour fondement qu'une cause purement accidentelle. Vous vous êtes prononcés comme ceux qui, en voyant un cadre superbe se disent, sans pousser plus loin leur reconnaissance : "Quelle belle toile" ! Le plus souvent ce qu'on a ainsi proclamé un chef-d'œuvre n'est qu'une croûte de la plus belle eau ; mais on a formulé son opinion, elle doit rester intacte ; y revenir pour la modifier serait faire un acte contraire à la dignité d'un connaisseur émérite.

De même pour le salon que j'ai évoqué vous n'avez vu que le cadre, regardez bien la toile maintenant et vous me direz si les personnages qui y figurent répondent bien à l'idéal que votre imagination se plaisait déjà à caresser.

J'ai dit qu'il était dix heures. C'est pénétrer bien tard dans un salon, mais, comme nous y passons inaperçu, grâce à notre talisman, personne n'y trouvera à redire et l'étiquette ne nous fera pas un crime d'une infraction dont elle n'a pas même eu connaissance.

La compagnie est nombreuse et les joyeux passe-temps de la veillée passablement épuisés. Il y a eu du chant, de la musique, la demoiselle de la maison a très bien exécuté la *Caravane*, grand succès de la Bande de la Cité, au jardin Viger. On applaudit encore à outrance. Quel talent!... comme c'est enlevé!... La Carreno n'aurait pas fait mieux, s'écrie-t-on complaisamment de tous côtés. Mademoiselle avait bien *naturalisé* quelques dièzes par-ci par-là, mais au ciel artistique les étoiles de première grandeur peuvent-elles briller sans faire jaillir quelques fioritures de leur cru ?

Le programme des divertissements tirant à sa fin, on réclame ensuite une déclamation, non par goût mais par une pure fantaisie de singer les voisins. Monsieur, qui est un prince de la finance, à lu dans le journal, la veille, qu'une soirée sans poésie est un jardin sans fleurs, une pelouse sans gazon, qu'aujourd'hui tout chef de famille se piquant de distinction, tient à ce que la déclamation figure dans les soirées de première classe et notre hôte qui, en toute chose vise à l'homme de qualité, à la façon du bourgeois-gentilhomme de Molière, se hâte de mettre sans retard en pratique l'avis de la feuille et d'inaugurer à la première occasion le passe-temps proposé.

Nous assistons à son premier essai du genre. Nous doutons qu'il y retourne sauf dans le cas où son médecin lui conseillerait, pour chasser ses insomnies, un médicament soporifique des plus énergiques.

En effet, à peine l'un des jeunes invités, poète à ses heures, avait-il commencé à déclamer un passage de Lamartine que le nouveau Mécène ferma un ceil, puis deux et finalement s'endormit ; quant aux autres assistants ils continuèrent à causer avec un acharnement inexplicable: modes, théâtres ou médisaient du prochain, si bien qu'à la dernière strophe, malgré le feu, malgré le brio que le jeune parnassien avait mis dans sa déclamation, dans tout le salon, il n'y avait plus que le barbet de la maison, qui gravement assis le regardait avec admiration se disant probablement, en remuant la queue : " Comme il jappe bien celui-là, c'est dommage qu'il n'ait que deux pattes, à nous deux nous aurions vite effarouché tous les chats du canton ! "

Puis, le déclamateur reprit tranquillement son siège, prenant philosophiquement son parti de l'insuccès de sa déclamation en songeant

qu'après tout il avait toujours réussi à faire un exercice oratoire, comme il en faisait seul parfois dans sa chambrette et comme dans l'antiquité Demosthène préparait ses *Philippiques* en haranguant les flots courroucés de l'océan.

Ce ne fut que dix minutes après qu'on s'aperçut que la déclamation était finie et qu'on risqua quelques applaudissements.

Le maître de la maison se réveilla sur ses entrefaites et son premier souci fut de s'informer pourquoi il n'y avait pas encore eu de déclamation. On s'égaya naturellement de cette distraction à la LaFontaine puis, comme il se faisait tard, les invités commencèrent à se retirer, le déclamateur tout d'abord, son succès inouï en étant probablement la cause.

Les absents ont toujours tort, dit le proverbe. La conversation entre ceux qui restaient se lança donc à bride abattue sur les invités partis, chacun eut son plat et sa douche et sous ce rapport l'on pouvait dire que le déclamateur avait eu les honneurs de la soirée.

—C'est un charmant garçon, commença le maître de la maison, c'est dommage qu'il fasse des vers.

—Oui, répondit un gros négociant, gourmé dans sa suffisance et ne mesurant les hommes qu'avec l'aune dont il se servait pour mesurer sa marchandise, c'est vraiment dommage. Ils ont une triste lubie, ces poètes; depuis nombre d'années ils voient clair comme le jour qu'à rimer, ils ne réussiront jamais à attraper un équipage et ils persistent quand même dans leur bêtise, nous entretenant, à chaque instant, dans un idiome incompréhensible, quelque chose comme l'iroquois ou le nègre. On n'y voit que : nuages ajourés, blonds rivages, forêts ombreuses, que gracieuses sylphides et nymphes séduisantes; langage en un mot que tout homme bien posé et qui n'a point d'araignée au plafond rougirait d'employer.

— Que voulez-vous, reprend la doublure de M. Jourdain, il y a des mortels nés pour faire le bouffon tout le temps de leur vie et les poètes appartiennent à cette intéressante catégorie.

Je me hâte d'ajouter que les négociants qui tenaient ces propos médisants ne faisaient point partie de nos cercles littéraires, qui comptent heureusement beaucoup de leurs confrères en négoce, mille fois plus intelligents et qui se font même une gloire d'honorer les poètes et d'avoir des bibliothèques bien fournies où la poésie occupe la première place. N'allez pas croire non plus que les négociants, les financiers sont les seuls à décrier les poètes; certaines célébrités appartenant aux professions libérales ne se gênent nulle-

ment de renchérir encore sur leurs dires et savent même les laisser bien loin dans la plaine lorsqu'il s'avisent de vous faire le portrait fidèle d'un poète.

Mais, revenons à nos causeurs. Grâce à notre courte distraction, leurs confidences anti-poétiques doivent être très avancées. Effectivement les voilà qui abordent le chapitre du mariage.

— Je me suis aperçu, dit le gros négociant que notre déclamateur de tout à l'heure, faisait la cour à mademoiselle votre fille. Me serais-je trompé ?

— Ne craignez rien. J'ai l'œil vif et la parole brève parfois ; si jamais je m'apercevais de semblable chose il aurait affaire à moi et il verrait que le meilleur moyen de se faire éconduire quelque part surtout en fait d'amourettes c'est de tourner des alexandrins !

— Je vous approuve en tous points, car autrement ce serait un grand malheur pour votre aînée, accoutumée jusqu'ici à toutes les séductions de l'opulence et à toutes les jouissances de la bonne chère. A la première alerte soyez furibond, faites une scène et si vous suivez mon conseil, vous verrez l'amoureux déguerpir plus vite qu'il n'était venu. Tenez, je ne vous le cache point, si votre fille épouse un poète, elle est finie ! Je ne lui donne pas trois jours de vie. L'amour c'est fort bien, mais avouons-le entre nous, ce n'est guère nourrissant, puis, quand à un repas substantiel on substitue sans transition une nappe où l'on ne voit que de la soupe aux madrigaux, des rondeaux bouillis, des sonnets rôtis, mets indigestes par excellence, faut-il s'étonner si l'on crève au dessert en avalant une épithaphe à la vanille !

Et voilà ce que l'on pense des poètes en plein dix-neuvième siècle, dans quelques-uns de nos salons prétendus aristocratiques, pas tous heureusement car, nos poètes n'auraient plus qu'à entonner leur hymne de partance.

D'où vient cette antipathie pour les rimeurs ; d'où naissent ces préjugés contre tout ce qui touche à la poésie et à la haute littérature ? A l'égoïsme regrettable de tout un nombre de personnages plus ou moins intéressants, plus ou moins malicieux, imbus d'idées économiques, utilitaires et anti-artistiques, philosophes dévoyés qui ne trouvent bien que ce qu'ils font, n'estiment que les bouquins de leur profession et n'admirent que les goussets rebondis. Qu'ils se nomment *méticuleux, critiques politico-littéraires*, comme ceux que nous connaissons déjà ou adorateurs du veau d'or, indifférents et épiciers littéraires, comme ceux qui vous seront introduits dans une

prochaine livraison, ils n'ont qu'un but : déprécier la poésie et rabaisser outre mesure ceux qui la cultivent. Ils seraient malheureux sans cela, car il leur manquerait quelque chose qui n'est pas à dédaigner : la supériorité intellectuelle !

Souvent le poète plane dans les régions un peu élevées pour le commun des mortels et si on lui demande de restreindre son essor, il évoque la réponse de Lamartine aux critiques qui lui reprochaient de trop s'élever. "Je n'y tiens pas assez pour descendre, à vous de monter si vous voulez de moi."

Nos incompris voudraient bien suivre ce conseil et monter si possible, mais comme leurs ailes sont un peu écourtées et que le soleil pourrait faire fondre la cire qu'elles renferment, ils préfèrent adopter le parti le plus sûr : crier sur tous les toits que la supériorité intellectuelle du poète est inférieure à la leur. De cette façon ils esquivent une chute honteuse et à force de répéter la même chanson ils savent qu'ils finiront par attirer les rieurs de leur côté. Aussi quand leur flair leur découvre un favori des Muses, quels cris, quelle jubilation dans leur camp ! Ils oublient leurs rhumatismes, vident leurs encriers, épointent leurs plumes en jouant au charivari sous la fenêtre du malencontreux rimeur.

Ils feraient bien mieux pourtant de nous épargner ces scènes ridicules en restant tranquillement à leur foyer sans se soucier si la veilleuse de la mansarde éclaire un mortel tournant un alexandrin ou un cordonnier qui cheville une semelle. Mais non, on dirait vraiment que le fait de livrer un poète à la risée publique est une espèce de réhabilitation pour eux, cela les élève de cent coudées aux yeux de la foule.

Quand on les voit parader ainsi avec leurs bannières multicolores et leur sottes pancartes cherchant sous un prétexte futile à semer le trouble et la confusion dans le sanctuaire de quelque poète, il semble qu'un beau jour, un décadent, un vrai décadent en chair et en os, égaré sur le sol canadien, sortira enthousiasmé de la foule et ne pourra s'empêcher de les saluer au passage par ces vers quasi immortels qui peindront si bien leur allure grotesque :

Pieds gais, pieds las, le nez en l'air, pieds gais, pieds las,

Des Ahuris le troupeau passe,

Pieds gais, pieds las, pieds las, pieds las, pieds gais drôle de glas

Des Ahuris la grande masse !

CHS. M. DUCHARME.

LA QUESTION SCOLAIRE AUX ÉTATS-UNIS

(Suite et fin.)

Nous l'avons vu, le Massachusetts et les cinq autres États de la Nouvelle Angleterre adoptèrent le système des écoles publiques *gratuites* dès les commencements de la colonie. De leur côté, la Virginie et les cinq États voisins avaient toujours refusé, jusqu'à ces dernières années, d'admettre l'enseignement d'État. Ainsi donc, pendant plus de deux siècles, ces deux groupes s'étaient développés côte à côte, dans des conditions à peu près identiques d'origine, de langue et de religion, si l'on excepte le Maryland où il y a toujours eu beaucoup de catholiques. Mais le premier groupe chérissait ses écoles publiques, tandis que le second s'en tenait à ses écoles domestiques. En 1860 eut lieu le huitième recensement décennal des États-Unis et voici le résultat: Le groupe du Massachusetts avait une population blanche indigène de 2,665,945 et, sur ce nombre, seulement 8,543 adultes ne savaient ni lire ni écrire, une proportion de un sur 312. Le groupe de la Virginie renfermait une population blanche indigène de 3,181,969 dont 262,802 adultes ne savaient ni lire ni écrire, soit une proportion de un sur 12. Mais, s'écrieront les partisans de l'État enseignant, cette comparaison est tout à l'avantage de notre système. Ces chiffres vous confondent à tout jamais. Voyez comme la population du groupe de la Virginie, avec ses écoles domestiques, est illettrée, et comme celle de la Nouvelle Angleterre, où ont toujours fleuri les écoles publiques, est versée dans les sciences! Donc l'enseignement donné par l'État est infiniment supérieur à l'enseignement laissé à l'initiative des parents. Malheureusement pour les partisans des écoles publiques, M. Montgomery pousse plus loin ses recherches et ses calculs. La population du Massachusetts et des États voisins est beaucoup plus lettrée que celle du groupe de la Virginie. Mais l'homme est-il seulement une machine à lire, à écrire et, à chiffrer? Et quand nous voulons constater si un pays progresse ou retrograde, devons-

nous nous borner à compter le nombre des lettrés et des illettrés ? Certes non ! Car l'homme est un être moral, et il ne lui sert absolument de rien d'avoir une certaine instruction s'il en fait un mauvais usage. Il faut donc regarder plus loin, il faut entrer dans les prisons et les bagnes.

Au premier juin 1860, le groupe du Massachusetts avec sa population lettrée de deux millions et demi, avait 2,459 criminels, tandis que le groupe de la Virginie, avec sa population blanche indigène illettrée de plus de trois millions n'en avait que 477 ! C'est-à-dire que le groupe du Massachusetts avait un criminel par 1084 habitants blancs indigènes ; tandis que dans le groupe de la Virginie il fallait 6,670 habitants blancs indigènes (1) pour fournir un criminel, soit une différence de un à six.

Quelques autres chiffres : dans le groupe du Massachusetts on trouve, à la même date, 1860, un suicide par 13,285 habitants, un aliéné par 800 ; dans le groupe de la Virginie, un suicide par 56,584, un aliéné par 1682.

Voilà pour les deux groupes. Etudions maintenant, avec M. Montgomery, quelques États isolés. Le Massachusetts, par exemple, se vante d'être l'État le plus lettré de l'Union, d'être le fondateur du glorieux système de l'État enseignant. En effet, il ne renfermait, en 1860, que 2004 adultes qui ne savaient ni lire ni écrire sur une population de 970,952, soit un sur 484. Mais, par contre, ce même État du Massachusetts brille également par la proportion de ses criminels dont le nombre était, en 1860, de 1495, soit un sur 649. A cette époque, aucun État de l'Union ne dépassait le Massachusetts pour le nombre des criminels. Au recensement décennal suivant, la Californie, qui avait pris le Massachusetts pour modèle dans les questions scolaires, avait réussi à surpasser son maître et à fournir un criminel par 512 habitants.

On dira peut-être que ce nombre excessif de criminels dans les États lettrés provient de certaines causes tout à fait étrangères à la question scolaire. Admettons-le pour un seul instant. Mais au moins les partisans des écoles publiques devront avouer que leur fameux système est impuissant à faire disparaître le crime, que

(1) Dans tous ces calculs on ne s'occupe que de la population blanche indigène. C'est elle qui profite (?) surtout du système scolaire. La proportion des criminels parmi les personnes nées en dehors des États-Unis, loin d'augmenter, tend plutôt à diminuer. Voilà encore une preuve contre les écoles publiques des États-Unis. Pour éviter les répétitions nous sous-entendrons dorénavant les mots *blanc indigène*.

l'instruction ne rend pas les hommes vertueux, comme ils le prétendent. Dès lors, c'est une folie de dépenser 96 millions de piastres par année comme faisaient les États-Unis en 1880 (1) pour maintenir un système aussi peu efficace, une prétendue panacée absolument sans vertu. Toutefois, les données officielles prouvent, non-seulement que les écoles publiques sont impuissantes à faire baisser tant soit peu la proportion des criminels, mais que le crime augmente au fur et à mesure que le système se développe. La plus simple logique nous force donc à conclure que l'école publique n'est que le vestibule du baigne.

Prenons encore le Massachusetts. En 1850, cet État avait une population (blanche indigène) de 827,430 âmes; 176,475 élèves dans ses écoles publiques pour le maintien desquelles on dépensait annuellement \$1,006,795, soit \$5,70 par élève. A cette époque, le Massachusetts n'avait que 653 criminels, soit un par 1,267 habitants. Trente ans plus tard, au recensement de 1880, nous trouvons dans le même État une population de 1,320,897; 316,630 élèves dans les écoles publiques pour le maintien desquelles on payait annuellement \$4,696,612, soit \$14,83 par élève; et 2,070 criminels, soit un par 638 habitants, sans compter 608 jeunes délinquants dans les écoles de réforme. En ajoutant ces délinquants aux criminels adultes, on aurait une proportion de un sur 493. C'est-à-dire que dans l'espace de trente ans le Massachusetts a quadruplé les dépenses pour ses écoles publiques tandis que la proportion de ses criminels a doublé.

M. Montgomery fait des calculs semblables pour un grand nombre d'autres États: le Connecticut, le Vermont, le New-Hampshire, le Maine, la Louisiane, New-York, l'Ohio, l'Illinois, la Californie, et partout il constate que le crime augmente, pour ainsi dire avec une précision mathématique, au fur et à mesure que le système des écoles publiques prend de l'extension.

Pour terminer, jetons un coup d'œil sur l'ensemble des États-Unis: En 1850, la population (blanche indigène toujours) était de 17,308,460 âmes; le nombre des élèves dans toutes les écoles privées et publiques, était de 3,642,694; les dépenses pour le maintien de ces écoles s'élevaient à \$16,162,000, soit \$4.40 par élève; le nombre des criminels était de 4,326 soit un sur 4,001 habitants. En 1880 nous trouvons les chiffres suivants: population (blanche indigène) 36,843,291; nombre d'élèves dans les écoles publiques, 9,946,160;

(1) Le chiffre exact est \$96,857,534.

dépenses pour ces écoles \$96,857,534, soit \$9.72 par élève ; nombre de criminels, 29,377, soit un sur 1,254 habitants. Si nous tenons compte des 9,118 jeunes délinquants dans les écoles de réforme, la proportion des criminels est de un sur 957.

Voilà les fruits de mort de ce mauvais arbre qu'on admire tout simplement parce qu'il est gigantesque. Habitons-nous donc à considérer l'essence intime des choses au lieu de nous arrêter à la surface, à l'apparence extérieure. N'imitons pas ceux qui se grisent des mots sonores mais trompeurs de *progrès*, de *éducation pratique*, de *lumières*, de *science*. Méditons plutôt ces paroles si sages d'un philosophe chrétien :

“ Plus on étudie la société, ses lois et son histoire, plus on reconnaît que dans le plan de la Providence, la science n'est pas destinée aux masses, et qu'elle n'est pour elles, par le fait, quoi qu'il en soit de la spéculation, qu'un présent funeste. La religion leur suffit et relève bien plus leur caractère. C'est ce qu'on ne saurait méconnaître si l'on compare dans leurs instincts, dans leurs sentiments et dans leurs actes les populations vivement pénétrées de l'esprit de foi et éclairées de ses lumières, à celles qui, sous un vernis plus brillant de culture scientifique, cachent des cœurs resserrés par l'égoïsme et flétris par l'incrédulité. Une des niaiseries du libéralisme est de n'avoir pas su comprendre cette vérité, et d'imaginer qu'avec un peu de géographie et d'orthographe il ferait de tous des hommes heureux et de bons citoyens. Combien d'hommes honnêtes donnent aujourd'hui dans cette utopie de la diffusion indiscrète des *lumières* et la regardent comme l'idéal de la société!” (1)

II

Mais tout est-il sombre aux États-Unis sur le terrain de l'éducation, et n'avons-nous rien à apprendre de nos voisins touchant la question vitale de l'enseignement ? C'est ce qu'il nous reste à examiner. Car il est utile d'étudier chez les autres, non seulement les exemples pernicieux qu'il faut éviter avec soin, mais aussi les bons exemples qui peuvent nous servir de modèles.

Pendant de longues années la lutte a été vive parmi les catholiques

(1) *Institutes du droit naturel privé et public*, par M. B. licencié en droit, seconde Partie, Livre VI. Chap. III. Art. I. Sect. I.

des États-Unis au sujet des écoles publiques. Dès que l'Église eut pris un certain développement dans la république américaine, on pouvait remarquer chez les fidèles deux courants absolument opposés. Les catholiques éclairés, et ceux qui n'étaient doués que de cette connaissance intuitive du bien et du mal qu'on appelle *sens* ou *flair catholique*, don admirable et précieux de la Providence qui, pour plusieurs, tient lieu en quelque sorte de fortes études; tous ceux-là voyaient un grave péril pour la foi et les mœurs des enfants catholiques dans ces écoles publiques qui, sous prétexte d'être *non-confessionnelles*, étaient tout simplement athées. Ils demandaient à grands cris des écoles catholiques. Parmi ces chrétiens clairvoyants, celui qui a peut-être le plus écrit contre l'enseignement impie des écoles publiques, qui a peut-être le plus combattu pour l'établissement d'institutions scolaires capables de mettre à l'abri la foi et les mœurs de la jeunesse, est le vaillant James A. McMaster, mort il y a quelques mois, et qui a été, pendant de longues années, rédacteur en chef du *New-York Freeman's Journal*. Que ce géant de la plume repose en paix! car, malgré tout ce que l'on a pu dire contre lui de son vivant, il a fait un bien vraiment incalculable. Certes, ce n'est pas une exagération de dire que si la question des écoles a reçu naguère une solution qui coupe court aux discussions parmi les catholiques des États-Unis, c'est grâce, en très grande partie, humainement parlant, aux combats héroïques livrés par ce grand polémiste laïque. On a accusé cet écrivain, comme on accusait Louis Veillot, de vouloir *régenter* les évêques. Il est incontestable que McMaster s'est trouvé plus d'une fois en désaccord avec certains prélats. Chose vraiment incompréhensible, on a semblé quelque temps favoriser ceux qui guerroyaient, sous divers prétextes spécieux, en faveur des écoles publiques et contre l'établissement d'un système d'écoles catholiques séparées. Mais dans toutes ces luttes McMaster eut l'appui et l'encouragement de l'Évêque des évêques, de Pie IX le clairvoyant.

Journaliste avant tout catholique, bien que simple laïque, McMaster, loin de céder au découragement dans des circonstances si pénibles, s'attacha plus fortement que jamais à la Chaire de Pierre, en qui était tout son espoir. Franchement et sincèrement soumis au Souverain Pontife, il demanda au Saint-Siège une direction. Une direction fut donnée; et aujourd'hui l'on peut voir le bien s'accomplir en dépit de toutes les oppositions du passé, oppositions qui affligèrent profondément celui qui en fut l'objet et qui

sont encore une cause d'étonnement pour l'écrivain appelé à les consigner dans l'histoire.

Après tout, c'est Pierre qui est l'Église : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*. Et celui qui lutte pour Pierre, avec Pierre, sous Pierre, est toujours certain, non seulement d'être dans le vrai, mais aussi de ne point lutter en vain.

Le troisième concile général de Baltimore a vu le triomphe éclatant et définitif de la grande cause pour laquelle McMaster avait tant combattu. Pourquoi la divine Providence a-t-elle permis que cette cause si juste fût longtemps méconnue par plusieurs de ceux qui auraient dû la défendre ? Pourquoi a-t-elle permis que, par défaut d'écoles chrétiennes, des milliers, que dis-je, des millions (1) d'enfants nés de parents catholiques soient allés s'engloutir misérablement dans le gouffre de l'impiété ? C'est là un des redoutables mystères de la solidarité et de la responsabilité humaines dont la manifestation sera, sans aucun doute, l'une des terribles grandeurs du jugement dernier. C'est alors que se déroulera aux yeux des anges et des hommes la vaste série des actes humains avec toutes leurs conséquences les plus éloignées ; chaîne immense s'étendant sans interruption depuis Adam jusqu'à la fin des temps. C'est alors qu'éclatera, dans toute sa magnificence, l'action de Dieu à travers les siècles. C'est alors que nous aurons la clef de tous les mystères de la vie présente, la solution de tous les problèmes. Maintenant, nous savons que Dieu est juste ; alors nous verrons sa justice. Aujourd'hui nous savons que Dieu a laissé l'homme libre, tout en l'aidant sans cesse de Sa grâce ; alors nous verrons comment, depuis le commencement du monde, la liberté humaine et la grâce divine ont sans cesse concouru à procurer la gloire du Créateur. Qui pourrait aujourd'hui sonder de tels abîmes ? Contentons-nous de savoir que nous sommes des êtres libres ; que Dieu, qui nous a créés sans nous, ne nous mènera pas au ciel malgré nous ; que la loi ordinaire de Sa Providence est que les hommes se sauvent par les hommes ; que nous serons jugés et récompensés selon nos œuvres ; que nous

(1) Il est admis par tous les écrivains catholiques sérieux que l'Église des États-Unis compterait aujourd'hui des millions de membres de plus sans la contagion des écoles athées. Un prêtre canadien de mes amis, qui a eu l'occasion, pendant dix ans, d'étudier attentivement la situation des catholiques, tant au Nord qu'au Sud des États-Unis, est arrivé à la conclusion qu'au lieu de 7 à 8 millions de catholiques en 1874, la république voisine aurait dû en compter 20 à 25 millions ; et qu'une des principales causes de ces nombreuses défections était le défaut d'écoles catholiques.

devons toujours combattre les combats de Dieu, c'est-à-dire de l'Église, c'est-à-dire, encore, de la Papauté, si nous ne voulons pas faire trop mauvaise figure dans la Vallée de Josaphat.....

Me voilà loin des États-Unis. Cependant, si loin que j'en sois, j'ai été naturellement amené à faire ces réflexions, en songeant à la responsabilité qui pèse sur ceux qui ont contribué, soit par leur action soit par leur inaction, à retarder le développement des écoles catholiques aux États-Unis.

M. l'abbé P. A. Baart publia naguère dans le *Catholic World* un article remarquable sur cette question. J'en traduis quelques passages pour terminer :

“ Pour les catholiques, le maintien des écoles paroissiales n'est plus un simple conseil ; il est devenu une obligation. Les Pères du troisième concile général de Baltimore, dont les décrets ont été approuvés par Rome, ne se contentent pas d'exhorter, avec un amour paternel, les parents catholiques à procurer à la jeunesse une éducation vraiment chrétienne, mais ils leur commandent, avec toute l'autorité dont ils sont revêtus, de protéger leurs enfants contre les dangers d'une instruction purement profane, en les envoyant aux écoles paroissiales ou à d'autres institutions catholiques. Pour cette fin, le concile a décrété :

“ 1o. Que dans un délai de deux ans après la promulgation des décrets du concile, une école catholique devra être instituée et maintenue à perpétuité dans chaque paroisse qui n'est pas déjà pourvue d'une telle école, à moins que l'évêque, à cause de certaines difficultés particulières, ne juge à propos d'accorder une prorogation du délai.

“ 2o. Le prêtre qui, par une négligence grave, n'aura pas institué une école catholique dans le délai accordé, ou qui ne l'aura pas maintenue, ou qui, après des avertissements réitérés, l'aura négligée, aura mérité de perdre sa cure.

“ 3o. La mission ou la paroisse qui aura négligé d'aider au desservant ou au curé à instituer ou à maintenir une école paroissiale, de telle sorte que, par suite de cette négligence l'école ne puisse pas être instituée ou maintenue, devra être reprimandée par l'évêque qui devra, par les moyens les plus propres et les plus efficaces, l'engager à fournir l'aide nécessaire.

“ 4o. Tous les parents catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'école paroissiale, à moins qu'ils ne, pourvoient suffisamment à leur éducation chrétienne, soit à la maison, soit dans d'autres

écoles catholiques, ou à moins que, avec les sauvegardes voulues, ils n'aient obtenu de leur évêque la permission d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques.

“Ainsi, poursuit l'abbé Baart, le conseil des temps passés est devenu la loi de nos jours, grâce à la force de l'expérience. Les évêques des États-Unis n'ont pas voulu attendre que toute l'étendue des ravages de l'éducation profane et irréligieuse fût rendue manifeste. En Europe on l'a fait, et aujourd'hui, même les pays catholiques récoltent une abondante moisson d'infidélité et d'irréligion. Les membres du clergé de ces pays se rendent compte aujourd'hui, mais trop tard, de la faute que l'on a commise en négligeant l'éducation chrétienne de la jeunesse. Ils font des efforts pour pourvoir à l'avenir, mais le passé est irrévocable. Ils confessent que, lorsque les écoles leur étaient ouvertes et que l'instruction chrétienne aurait pu y être donnée, ce devoir a été trop souvent mis en oubli. Ils se repentent maintenant de leur négligence et combattent pour leur réadmission dans ces écoles dont ils ont été exclus. En beaucoup d'endroits, le seul remède est l'établissement d'écoles catholiques séparées. L'expérience de l'Europe a été chèrement acquise. Des âmes précieuses ont été perdues pour la foi et pour Dieu (1). . . .

“Les évêques en concile ont formulé la loi, et dans chaque diocèse se manifeste une obéissance entière, joyeuse, intelligente, pratique. Au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, partout des écoles catholiques s'érigent. Bientôt, non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans chaque centre où il y a une église catholique, il y aura une école catholique. Ces écoles profiteront à l'ordre civil aussi bien qu'à la religion. Dans les écoles catholiques, les amis de l'ordre trouveront une pépinière des vertus civiques. Les écoles catholiques enseignent le respect dû à l'autorité légitime. L'éducation athée a une tendance contraire. Les écoles catholiques constituent un élément de conservation sans nuire au progrès véritable. Elles déposent dans la société les germes d'un progrès bien ordonné. Elles sont l'antidote contre le poison du jour.”

M. l'abbé Baart discute ensuite les moyens que prennent les catholiques des États-Unis pour donner à leur système d'écoles toute la perfection possible. Partout des bureaux scolaires diocésains ont été

(1) On doit dire, comme nous l'avons vu plus haut, que l'expérience des États-Unis a été non moins chèrement acquise. Tant il est rare que l'on sache profiter de l'expérience des autres comme on devrait le faire.

organisés et leur influence salutaire se fait déjà sentir. Le Concile a décrété que l'évêque de chaque diocèse devra nommer des prêtres compétents pour remplir les fonctions d'examineurs scolaires diocésains. C'est le devoir de ces examineurs institués par l'évêque d'examiner tous ceux qui désirent enseigner dans les écoles paroissiales et de leur accorder des diplômes selon leur capacité. Ce diplôme vaudra pendant cinq ans et dans tous les diocèses des États-Unis. A part ce bureau d'examineurs il y a des bureaux d'inspection pour chaque district. Le devoir de ces bureaux d'inspection est de visiter et d'examiner toutes les écoles paroissiales et de faire rapport à l'évêque par l'entremise du bureau central d'examineurs.

“ Le Concile ajoute, continue M. l'abbé Baart, que certains droits et privilèges, qui devront être définis par des lois diocésaines, doivent être reconnus aux laïques ; d'où il appert que l'Église regarde comme sacré le droit des parents à l'éducation de leurs enfants, et que, aussitôt que la chose sera possible, le clergé sera aidé, dans ses travaux scolaires, par des laïques zélés.”

M. l'abbé Baart nous dit ensuite que c'est le devoir du bureau central, nommé par l'évêque et placé immédiatement sous son contrôle, de déterminer le cours d'études pour les différentes écoles. Les catholiques des États-Unis ne croient pas qu'il faille laisser ce soin aux fonctionnaires de l'État. Le savant écrivain fait, en passant, des remarques fort judicieuses sur le *surmenage* qui se pratique généralement dans les écoles ou prévalent les idées de *progrès moderne* qui vise à *emplir*, non à *former* la jeunesse.

Mais comment maintenir les écoles catholiques ? Voilà une autre question que discute habilement l'écrivain du *Catholic World*. On le sait, les catholiques des États-Unis sont obligés, de par la loi, à contribuer leur quote-part au maintien des écoles publiques et irréligieuses auxquelles ils ne peuvent, en conscience, envoyer leurs enfants. Cela est manifestement injuste, et, de plus, absolument contraire aux principes de saine liberté que le peuple américain déclare professer, mais qu'il ne pratique pas toujours. Aussi les catholiques réclament-ils une modification de la loi : ils demandent une juste part des revenus qui proviennent de la taxe scolaire ou l'exemption de cette taxe. L'État ne peut pas logiquement refuser cette demande. Car il met toutes les *religions*, théoriquement du moins, sur un pied d'égalité ; il ne connaît pas plus les sectes que la religion catholique ; il prétend laisser aux citoyens une pleine et entière *liberté de conscience*. Qu'on le remarque bien, je *n'approuve pas ce système*

de gouvernement, car il est formellement condamné par l'Église qui ne peut pas admettre que les sectes lui soient égalées. Je prends le système tel qu'il existe et j'affirme hautement que la position des catholiques des États-Unis n'est pas en harmonie avec la théorie gouvernementale qui prévaut chez nos voisins. Nos coreligionnaires sont placés, de par la loi, dans l'alternative de violer leur conscience en envoyant leurs enfants à des écoles athées, ou de payer chaque année des taxes considérables sans en retirer le moindre bénéfice. Cela, je le répète, est manifestement injuste, à ne regarder la question qu'au point de vue purement naturel.

D'après les derniers recensements, les catholiques des États-Unis constituent un sixième de la population totale, soit entre huit ou neuf millions. Il devrait leur être facile, avec de l'entente et un peu d'énergie, d'obtenir le redressement d'un grief aussi flagrant. Mais, en attendant, ils sont obligés de subir l'injustice : après avoir contribué, comme les autres citoyens, au maintien des écoles irrégulières, ils doivent soutenir leurs propres écoles. Leurs efforts pour maintenir ces dernières n'en sont que plus méritoires.

* * *

De ce rapide exposé de la question scolaire aux États-Unis nous pouvons conclure que, si les écoles publiques de nos voisins sont une institution funeste que nous devons avoir en aversion, le zèle des catholiques américains à maintenir leur écoles séparées au milieu de tant de difficultés et de si fort préjugés est de nature à nous édifier grandement. Non seulement ce zèle doit nous édifier et nous engager à nous occuper davantage de la grave affaire de la formation chrétienne de notre jeunesse, mais nous pouvons trouver, dans l'organisation scolaire des catholiques américains, matière à sérieuse réflexion. Nous pouvons nous demander, par exemple, si ces écoles *paroissiales* avec leurs bureaux d'examineurs et d'inspecteurs *diocésains*, nommés et dirigés par l'évêque, ne s'approchent pas plus, beaucoup plus, de l'idéal catholique et anti-révolutionnaire que nos écoles de la province de Québec dont les instituteurs sont *diplômés* par l'État et que l'État inspecte par ses fonctionnaires. (1)

J. P. TARDIVEL.

(1) Sur cette question il convient de consulter l'admirable *constitution apostolique* de Léon XIII en date du 8 mai 1881. On y trouvera la preuve que, de tout temps, l'Église a regardé comme un des devoirs de la charge épiscopale l'institution et l'inspection d'écoles paroissiales.

DES FIGURES OUBLIÉES DE NOTRE HISTOIRE

Si les Pères Jésuites et Récollets ont joué un rôle admirable dans l'établissement de la foi et de la civilisation parmi les aborigènes du Canada, ils furent aidés dans cette œuvre bienfaisante par un groupe de personnages dont le mérite doit être reconnu, bien que leurs noms soient à peu près oubliés.

Il s'agit des Frères appartenant à ces deux illustres Ordres, et aussi des serviteurs ou domestiques que les Jésuites, dans les premiers temps de la colonie surent s'attacher, au point qu'un certain nombre partageaient, sans se plaindre, les travaux héroïques des bons Pères, souffraient fatigues, privations, pour l'exaltation de la foi catholique, et quelquefois mouraient pour elle.

Qui connaît, même nommément, les frères jésuites François Malherbe, Louis LeBoesme, Nicolas le Faulconnier, Dominique Scot et Ambroise Cauvet ? Cependant tous rendirent dans leur sphère spéciale des services signalés aux premiers apôtres du Canada dans leurs rudes travaux de missionnaires.

Il s'en trouva sur le nombre, assez considérable de ces braves auxiliaires des Récollets et des Jésuites, qui exercèrent dans la colonie un métier appris en France. Ainsi le Frère Cauvet était habile dans l'art de la menuiserie. En 1648, on le voit s'occuper de la construction de la maison des offices, à Québec. Le Frère N. le Faulconnier faisait en même temps les travaux de la maçonnerie. De son côté, le Frère Liégeois avait la surintendance générale de la construction.

Parmi ces humbles disciples de saint Ignace, on rencontre des chirurgiens, comme le Frère Florent Bonnemer, dont il importa de modérer le zèle dans la pratique de son art. Mais le plus grand nombre d'entre eux accompagnaient les Pères dans leurs missions lointaines, soit à Tadoussac et au lac St.-Jean, comme les frères Charton et Malherbe, soit à la mission du St.-Esprit des Outaouas, comme le frère LeBoesme, soit enfin chez les Hurons, comme les frères Scot et Masson.

I. FRÈRES RÉCOLLETS

Un Frère Récollet nous a laissé des écrits importants sur la Nouvelle-France. C'est Gabriel Théodat Sagard, mineur récollet de la province de Paris. Bien qu'il n'ait passé qu'une année dans le pays, de 1623 à 1624, il a eu le temps de recueillir sur son passage à Québec, aux Trois-Rivières et aux Hurons, une foule de renseignements des plus intéressants, qui lui ont permis de laisser à la postérité deux ouvrages remarquables que l'on appelle *Le Grand Voyage au pays des Hurons* et une *Histoire du Canada*, d'assez longue haleine.

Les Frères Récollets ne furent pas nombreux au début de la colonie. Arrivés au pays en 1615, ces religieux n'y séjournèrent d'abord que quatorze années, jusqu'à la prise de Québec par les deux frères Kertk. Ils durent alors reprendre le chemin de la mère-patrie en même temps que les Pères de leur Ordre et les Jésuites, pour ne revenir qu'en 1670. Je ne trouve dans les archives que six noms de Frères : les deux déjà mentionnés, Sagard et Du Plessis, et puis les Frères Charles (Pierre Langoissieux), Gervais-Mohier, Modeste Guines et Bonaventure.

Le Frère Pacifique DuPlessis est le premier arrivé à Québec, en 1615, sur le même vaisseau qui portait les Pères Jamay, Dolbeau et LeCaron. Désireux d'asseoir sur des bases solides la petite colonie française établie sur les rives du St.-Laurent, deux de ces Pères prirent, dès l'année qui suivit leur arrivée, le chemin de la France pour y demander des secours spirituels et temporels. Dans l'intervalle le Frère Pacifique resta seul au pays avec le P. Dolbeau. Il alla se fixer aux Trois-Rivières, dans le but de se rendre utile. Ce noble désintéressement fut vite récompensé, car durant l'hiver de 1617-18, ayant appris que les sauvages, au nombre de huit cents, avaient comploté de se rendre à Québec pour y égorger tous les Français, il fit tant et si bien, qu'il réussit, par l'entremise d'un nommé Laforière, à déjouer leur plan sanguinaire.

Aux Trois-Rivières le Frère Pacifique consacrait son temps à l'instruction des sauvages ; il donnait le baptême aux uns, instruisait les autres, et réussissait souvent à en faire de fervents néophytes. Bref, il sut par sa douceur et sa pitié s'attirer la confiance et l'estime de ces peuplades farouches.

En 1618, le Frère Pacifique passa en France avec le Père Huet,

pour y porter les griefs des habitants. De retour à Québec, la mort vint le surprendre au beau milieu de ses travaux apostoliques dans la cité naissante de Champlain, et Dieu l'appela à lui, au mois d'août 1619. Il fut enterré dans la chapelle de Québec, et plus tard on le transporta dans le cimetière des Récollets, au couvent de St.-Charles. En 1678, le Père Valentin LeRoux, supérieur des Récollets, fit déposer ses ossements dans les caveaux de l'église de ces religieux, à la haute ville. Après l'incendie désastreux de 1796, son corps dut être déposé dans les voûtes de la cathédrale, où il repose aujourd'hui à côté des gouverneurs Frontenac, Callières, Jonquière, Vaudreuil, et probablement aussi de Samuel de Champlain.

Le Frère Pacifique était natif de Vendôme. Il fut d'abord apothicaire dans le monde, et continua l'exercice de son art après être entré dans l'état religieux. Il fit profession en 1598.

Le Frère M. Guines était à Tadousac en 1618.

Le Frère Bonaventure arriva à Québec en 1620.

En 1622, un jeune homme appelé Pierre Langoissieux, natif de Rouen, et qui avait demeuré aux Trois-Rivières depuis trois ans, fut admis au couvent de St.-Charles sous le nom de Frère Charles. Ce fut la première prise d'habit religieux dans la Nouvelle-France. La bonne réputation qu'il s'était faite aux Trois-Rivières, ne fit que s'accroître dans les différentes missions qui lui furent confiées. En 1650 on le voit s'occuper du retour des Récollets au Canada, de concert avec les Pères Huet, Moreau et le Frère Gervais-Mohier. Leurs négociations n'aboutirent à aucun résultat satisfaisant.

II. FRÈRES JÉSUITES

Les Frères Jésuites se divisaient en deux catégories. Il y avait les Frères Coadjuteurs et les Frères donnés ou Frères gris.

Les Frères Coadjuteurs les plus marquants furent Jean Liégeois, Ambroise Cauvet, Nicolas LeFaulconnier, Pierre Feauté, Louis LeBoesme, et François Malherbe. Le *Journal des Jésuites* en cite plusieurs autres, mais il s'intéresse surtout au Frère Liégeois dont il raconte la mort tragique dans de longs détails.

“Le 29 de mai (1655), c'est l'écrivain du *Journal* qui parle, une troupe de sept ou huit Agniers, ayant aperçu notre Frère Liégeois dans les champs voisins de Sillery, où il s'occupait utilement et

courageusement au service des missionnaires et de leurs néophy-
 tes, dans des temps fort dangereux, ils l'investirent tout à coup
 le prirent sans résistance, lui percèrent le cœur d'un coup de fusil,
 et l'étendirent mort à leurs pieds; l'un d'eux lui enleva la cheve-
 lure et l'autre lui coupa la tête, qu'il laissa sur la place.

.....
 " Le Frère Liégeois a passé plusieurs années dans le Canada, et il
 a rendu de bons services à la mission, et spécialement au Collège
 de Québec..... De Québec il passa aux Trois-Rivières, où il bâtit
 une maison commode avec une chapelle pour nos missionnaires et
 leurs sauvages. De là il revint à Québec, où il s'occupa à per-
 fectionner les ouvrages qu'il y avait conduits autrefois. Enfin
 durant le fort de la guerre des Iroquois, il fut envoyé à Sillery
 pour aider ou conduire les sauvages dans la construction d'un
 nouveau fort, qu'ils faisaient dans les champs. C'est là où il
 trouva la récompense de ses travaux, je veux dire une mort
 précieuse, tandis qu'il travaillait à garantir nos néophytes des
 insultes de l'Iroquois.

" Il paraît par nos mémoires, continue toujours l'écrivain du
Journal, que le Frère Liégeois fut considéré des gouverneurs de
 son temps, et que nos Pères avaient en lui une confiance particu-
 lière; puisque pour le service de la mission, et à l'occasion de nos
 diverses bâtisses, il a plusieurs fois traversé les mers. Je ne
 trouve point dans les annales, quel était son nom de baptême,
 (la *Relation* de 1655 l'appelle Jean) ni de quelle province il était;
 quoiqu'il en soit, je ne doute pas que Dieu ait récompensé son zèle,
 son courage et ses travaux."

Le bon Frère Liégeois fut enterré au bas de la chapelle des
 Jésuites, en-dessous de l'autel de la Congrégation des hommes, où il
 a reposé jusqu'en 1878. Le 31 août de cette année-là, le gouver-
 nement ayant ordonné de faire des fouilles sur le terrain des
 Jésuites, l'on découvrit plusieurs squelettes, dont un était privé de
 son crâne. C'était sans aucun doute celui du Frère Liégeois, qui
 après avoir été tué de la manière atroce que l'on sait, eut la tête
 coupée par les Sauvages qui la laissèrent sur place. Les Pères
 Jésuites, De Quen et Du Peron, vinrent plus tard partager avec le
 Frère Liégeois la demeure funèbre d'où ils furent tous trois tirés en
 1873, placés dans un des magasins militaires et puis enlevés par
 des mains sacrilèges.

Après un témoignage aussi flatteur donné sur le compte du Frère

Liégeois par l'écrivain du *Journal des Jésuites*, on est fondé à croire que le rôle du frère coadjuteur ne se limitait pas seulement à accompagner les Pères dans leurs missions évangéliques. Lui aussi travaillait à sa manière à convertir les sauvages infidèles et à ramener au bien par l'exemple des vertus ceux des Français qui auraient cherché à s'en écarter. Plusieurs frères furent ainsi les victimes de leur dévouement à la foi catholique, les uns recevant des blessures graves, d'autres trouvant la mort de la main des sauvages ou dans des pérégrinations périlleuses. C'est ainsi que le Frère Gaspard Gouault, apothicaire, de Poitiers, destiné pour la mission des Hurons, et fort bon garçon, d'après le *Journal des Jésuites*, périt dans un naufrage au Cap à l'Arbre, c'est-à-dire à St.-Jean Deschaillons avec sept de ses compagnons de voyage.

Une autre célébrité parmi les disciples de saint Ignace : le Frère Nicolas le Faulconnier, mieux connu sous le nom de Frère Nicolas, arrivé à Québec en 1647. Il ne prononça ses derniers vœux que dix ans plus tard, et repassa en France en 1658, en même temps que le Frère Louis le Boesme qui en était à son troisième voyage depuis son arrivée au pays. Si on en croit le *Journal*, ce dernier aurait failli laisser ses os, vers le Platon à Sainte-Croix, en l'année 1655. Les Iroquois l'auraient blessé de deux balles. Il put cependant se rendre aux Trois-Rivières avec ses compagnons de route sains et saufs. Il était digne du martyr, écrit le *Journal*. En 1667 on le retrouve à la mission du St-Esprit des Outaouas.

Le Frère Ambroise Cauvet est souvent mentionné dans les archives de son temps. On le trouve à Québec en 1645. Il était au pays depuis 1636. Son arrivée coïncide avec celle en 1636, de M. de Montmagny, des PP. Chastellain, Garnier, Adam, Ragueneau et Jogues.

La mission du Canada ne comptait à cette époque que 18 prêtres et 6 frères. En 1646 il est chargé de faire le gru et la bière à Notre-Dame des Anges. La même année il se rend aux Trois-Rivières avec M. de Chavigny, lieutenant à Québec en l'absence du gouverneur, revient à Québec dans le mois d'août avec le P. Lejeune, et en 1648, s'occupe des travaux de menuiserie à la maison des Jésuites à Québec. En 1657, il passe en France avec le P. Poncet et M. de Lauzon-Charny.

Une des figures les plus remarquables parmi les frères coadjuteurs qui vécurent de la vie des jésuites durant la seconde moitié du dix-septième siècle, est celle du Frère François Malherbe. Il

avait prononcé ses vœux le 15 août 1665. D'abord engagé, il fit preuve de vocation religieuse chez les Hurons, où il avait suivi les PP. Brébeuf et Gabriel Lallemant, de sainte et heureuse mémoire. Après le martyre de ces deux missionnaires, le 16 et le 17 de mars 1649, le Frère Malherbe transporta sur ses épaules les corps grillés et rôtis de ces religieux. A sa mort, arrivée le 12 avril 1696, le Frère Malherbe était parvenu à l'âge de 60 ans et 3 mois, dont il en avait passé 42 dans la Compagnie. Il séjourna pendant 13 à 14 ans à la mission St-Charles du Lac St-Jean, à l'embouchure de la Métabetchouane, consacrant une grande partie de son temps à voyager de Chégoutimy au lac Peokouagamy (St-Jean). Ce fut lors d'une de ces excursions pénibles, durant l'hiver de 1686, que le pauvre Frère faillit mourir de faim et de froid. Le chef montagnais de Chégoutimy, Louis Kestabistichit, le trouva après de longues recherches, et l'apporta sur ses épaules, gelé et presque mourant. Ce brave sauvage mit tout en œuvre pour ramener le Frère Malherbe à la vie, et le ramena ensuite à Québec en canot d'écorce. Cet accident causa au Frère la perte de deux doigts et de deux orteils.

“ C'était un religieux de grand exemple, écrit le P. de Crepieul dans ses *Notes sur les sauvages montagnais*, d'un bon conseil, d'un doux naturel, et d'une rare patience ; un religieux qui était propre à tous les offices d'une personne de son degré dans la Compagnie ; un religieux qui joignait la dévotion au travail et les austérités envers soi-même à la douceur envers les autres.”

Le Frère Pierre Feauté travaille à la maison de Québec dans l'automne de 1645 en même temps que les Frères Cauvet et Liégeois. Les années suivantes il s'occupe de pêche, fait un voyage en France en 1651, revient et passe aux Trois-Rivières, et retourne en France en 1657.

Le *Journal des Jésuites* fait encore mention de plusieurs autres frères coadjuteurs :

Maître Elye, qui laissa la Compagnie en 1667 ;

Feuille, qui tomba trois fois à l'eau en face du Cap Diamant, en voulant traverser sur le pont de glace encore peu résistant ;

Nicolas Charton, parti le 13 mai 1658 pour la mission de Tadoussac avec les PP. Albanel et Du Peron ;

Claude Joyer, employé à Sillery pendant plusieurs années, et retourné en France le 21 septembre 1650 ;

Pierre Maigneret, venu de France en 1667 ;

Pierre Masson, part pour la mission des Hurons le jour de la St-Michel, 1646 ;

Nicolas Noirecler, fait le service aux Trois-Rivières, et retourne dans son pays en 1650 ;

Jacques Ratel, accompagne le P. Richard à Nepepigouit, en 1646 ;

Dominique Scot, après avoir séjourné chez les Hurons est obligé de quitter le Canada, parce que ses poumons sont trop faibles pour supporter la rigueur du climat ;

Gilbert Burel, cité par Champlain dans ses voyages sous le nom de Buret ;

François Charton, dont le P. Leclercq seul fait mention.

Je trouve encore les noms de Jean Goffestre, Ambroise Brouart, Louis Gaubert, Joseph Bourcier, Guillaume Lauzier, Pierson, Lemasson et le frère Gilbert. Ce dernier est mentionné dans les Documents historiques recueillis par le P. Martin, S. J. ainsi que dans les *Relations des Jésuites*.

III. FRÈRES GRIS DONNÉS

Le *Journal des Jésuites*, parlant des donnés, dit qu'on trouvera dans les archives, la constitution de ces domestiques *ad vitam* et leur histoire. Dans un autre endroit, il leur attribue un motif particulier : ce sont des serviteurs perpétuels entretenant l'espoir d'entrer dans la Compagnie de Jésus. *Domestici perpetui cum spe ingrediendi in societatem.*

Ceux-ci formaient, parmi les domestiques au service des pères, une catégorie à part. On les appelait *donnés*, écrit le P. Martin, parce qu'ils se donnaient par contrat et pour la vie au service de la mission sans recevoir de salaire. Celle-ci profitait de leur travail et s'engageait à pourvoir à leurs besoins pour le reste de leurs jours. Ils suppléaient aux frères coadjuteurs qu'il n'était pas possible de se procurer en assez grand nombre pour les besoins des missions ; sans être liés par des vœux, ces *donnés* formaient une classe intermédiaire entre les religieux et les domestiques. Leur nombre ne fut pas d'abord considérable, mais il s'éleva jusqu'à vingt-trois en 1649.

Nous lisons dans les *Archives du Gésu* la note suivante au sujet des donnés :

“ Cette dénomination et cette classification nouvelle, faite par des

“ religieux de la Compagnie de Jésus et pour leur service, donna lieu à des critiques et à des plaintes qui furent portées jusqu’à Rome. On voulait voir là une innovation, et l’introduction d’une espèce de tiers-ordre comme dans plusieurs ordres religieux, mais non en usage dans la Compagnie. Le P. Jér. Lalemant rédigea en 1643 un mémoire pour justifier cette mesure, et dissiper ces craintes. Il reçut l’approbation de ses supérieurs.”

Le *Journal des Jésuites* mentionne la mort tragique de deux donnés, Lalande et Robert LeCoq surnommé LeBon. Le 24 septembre 1646, le P. Jogues partit pour passer l’hiver au milieu des Iroquois, amenant Jean de Lalande et LeCoq, comme compagnons de voyage et de dangers. Le P. Jogues et Lalande furent massacrés par ces barbares. LeCoq échappa à la fureur de ces monstres. Mais le 20 août 1650 il fut pris près des Trois-Rivières, par les sauvages de la même tribu et massacré sans miséricorde.

René Ouré s’était donné aux Jésuites en 1657, mais pour une raison inconnue, il voulut rompre son contrat et il y réussit en 1660.

Molère, Renaut, Bernar et Roland, deux autres donnés, ne firent pas un bien long séjour au Canada, et on les voit repasser en France en 1650 en même temps que les frères coadjuteurs, Joyer et Noircler et les Pères Lyonne, Bonin et Daran.

Pierre Gontier est le fidèle domestique des Jésuites qui éteignit un commencement d’incendie qui s’était déclaré le jour de Noël 1645 dans la maison des Cent Associés où l’on célébrait les offices religieux. Notre-Dame de Recouvrance avait brûlé en 1640. Il n’y avait pas d’autre lieu pour le culte que cette maison, qui servait à la fois de résidence aux Jésuites et d’église paroissiale.

Le *Journal des Jésuites* cite encore Jacques Junier, bon chasseur et habile pêcheur, et enfin Robert Hache, algonquin d’origine, et qui causa beaucoup de peine à ses maîtres. Au début, Robert Hache fit preuve d’un certain attachement aux Jésuites, bien qu’il ne leur rendit pas de très grands services. Le Père LeJeune écrivait de lui, quelque temps après son entrée dans la maison: “ C’est un bon enfant que les grosses besognes découragent et qui n’a ni le courage ni les forces pour les travaux du Canada. Il serait tenté de s’en retourner en France, mais la crainte d’un refus le retient. Il a bonne volonté.”

Robert Hache resta toutefois au service des religieux; il fut envoyé plus tard à Sillery où nous le retrouvons en 1645. L’année suivante il passa en France en même temps que M. de Maisonneuve,

Robert Giffard et Tronquet. Il n'y resta pas, car en 1659 on voit par le *Journal des Jésuites* que les Pères, mécontents de sa conduite, décidèrent, après consultation, qu'il sortirait de la maison ou qu'il se mettrait à la raison des autres donnés. L'écrivain du *Journal* ajoute en marge ces trois mots qui expliquent cette mesure de rigueur à son égard : *Malè se gerit*.

En 1664, Robert Hache se rend coupable d'attentat à la pudeur. Il est pris et enfermé dans la prison. Le Conseil Souverain s'assemble et délibère sur le sort du coupable. Dans l'intervalle il parvient à s'échapper. Deux mois plus tard les chefs algonquins, iroquois, abénaquis et nipissiriniens comparaissent devant le Conseil et intercèdent en faveur de Hache. Il est acquitté de la peine de mort qu'il avait méritée, d'après les lois françaises. Mais il est bien entendu qu'à l'avenir, les sauvages coupables de rapt ou de meurtre, seront soumis aux lois communes.

IV. DOMESTIQUES

Outre les frères coadjuteurs et les donnés, les Jésuites avaient encore à leur service une classe de personnes dont le rôle se réduisait aux humbles fonctions domestiques. Ils n'appartenaient en aucune façon à l'Ordre religieux ; ils étaient astreints à suivre les lois du pays et les règlements spéciaux qui régularisaient leurs travaux quotidiens, et recevaient un salaire plus ou moins élevé.

Dans les commencements de la colonie, la domesticité était soumise à des lois très sévères. Ainsi le serviteur qui désertait son maître, était condamné à la peine du carcan, pour une première offense, et pour la seconde, on le battait de verges et on lui appliquait l'impression d'une fleur de lis. Personne ne pouvait engager un domestique, à moins que ce dernier n'eût un congé en bonne et due forme, par écrit.

La liste des domestiques au service des Jésuites serait bien longue à faire. Mais comme elle n'offrirait guère d'intérêt, je me contenterai de signaler les noms de ceux dont parlent le *Journal* et les *Relations* des Jésuites. Les premiers recensements en mentionnent un grand nombre. Dans presque chaque famille on en voit figurer un ou deux, et les communautés religieuses en recrutaient huit, neuf ou dix. En 1666, les Hospitalières en avaient neuf, les Ursulines sept, et les Jésuites huit.

Parmi les plus remarquables on cite :

Charles Amyot, domestique du P. Bressani chez les Hurons, et du P. Henry Nouvel chez les Papinachois ;

Bastien, qui périt misérablement dans le vieux magasin de Québec où des fumeurs étant venus petuner, suivant l'expression du *Journal*, jetèrent du feu sur la paille qui embrasa le logement ;

Jean Boyer, autre compagnon du P. Bressani, missionnaire au pays des Hurons ;

Chrestienaut, qui, après avoir quitté le service des Jésuites, fut placé au Fort St-Louis où il commit tant de vols, qu'il fut condamné au supplice du chevalet qu'il ne put endurer sans mourir.

Fiacre, qui montra de si bonnes dispositions, qu'il fut bien près d'entrer au noviciat des Jésuites ;

Nicolas Giffard, employé pendant quatre ans à la mission huronne ;

Jean de Noyon, qui après avoir accompagné le Père Lemoyne, S. J. dans son ambassade chez les Agniers, se maria et s'établit dans le pays ;

Maître Mathurin, qui après son retour en Europe, se fit capucin ;

Sansoucy, sauvage de la tribu huronne ;

Maître Jacques, surnommé l'Hermite ;

Raisin, Benoit, Ponsan, Maurice, Léger.

Le Séminaire de Québec adopta le système des Jésuites en enrégimentant des domestiques *ad vitam* ou donnés. S'il y avait des inconvénients à ce mode de service, il y avait aussi des avantages nombreux. Cependant il dut être abandonné par la suite.

Il était encore assez commun à venir jusqu'à ces dernières années de rencontrer dans des communautés religieuses, de vieux serviteurs qui, après avoir consacré la plus grande partie de leur vie aux humbles travaux domestiques, préféraient, plutôt que de se faire renvoyer à cause de leur grand âge, placer leurs économies dans le trésor de leur *Alma Mater*, à condition que celle-ci leur servirait d'abri et de soutien jusqu'à la mort.

“ LA LÉGENDE D'UN PEUPLE. ”

EXAMEN CRITIQUE

(Suite et fin.)

C'est une plainte assez universelle qu'on abuse aujourd'hui plus que jamais de la critique du style. L'abus est toujours blâmable, et les gens de bien sont loin d'approuver cette manière d'apprécier les ouvrages littéraires, par où la mauvaise humeur et la mesquinerie s'ouvrent une issue plutôt que ne se manifestent l'amour raisonné du beau, la pureté du goût et le noble désir d'être utile à la fois et à ceux qui lisent et à ceux qui écrivent. Il est pourtant ici des circonstances atténuantes, non pour la mesquinerie, mais pour la mauvaise humeur. Tant de choses, en effet, dans les écrits contemporains sont de nature à échauffer la bile, tant de choses méritent les verges, qu'on a lieu de s'étonner du calme relatif dont jouissent les auteurs malfaisants et d'admirer la clémence des censeurs. Sans vouloir excuser les emportements d'un zèle outré lesquels, il faut l'avouer, sont beaucoup plus rares que certains gens ne se plaisent à le dire, il est opportun néanmoins de faire entendre aux écrivains qu'ils s'attirent par leur faute les réprimandes dont il se plaignent si amèrement.

Notre siècle est tout aux épices et les épices le tuent. L'esprit non plus que le corps ne peut guère se procurer d'aliments qui n'irritent et ne brûlent ; la littérature à la mode achève ceux que la peinture et la musique n'ont pu qu'affaiblir, tout comme les liqueurs fortes internent aux petites-maisons ceux que la bonne chère a commencé d'hébéter. Contre l'ivrognerie se forment des ligues et des armées qui marchent à la guerre sainte au chant des hymnes et bannières au vent ; contre l'intempérance littéraire s'élèvent les cris perçants de la critique : le procédé n'est pas le même, le but n'est pas si différent qu'on le croit ; au fond, c'est au rétablissement de l'ordre qu'on travaille, c'est l'hygiène morale, la santé, la vie intellectuelle qu'on veut protéger.

Ce n'est pas d'hier que la dent du critique trouve à mordre dans les chairs vives de la littérature ; sous une forme ou une autre, les travers des écrivains, leurs erreurs, leurs faiblesses, leurs tendances ont défrayé de temps immémorial l'avidité de la censure. Tel siècle fut honni pour le terre à terre de la pensée, tel autre pour la difformité de l'expression ; jamais cependant l'esprit ne s'est traîné en plus bas lieu qu'aujourd'hui, jamais dans le langage ne se sont glissés de plus coupables déportements. Les erreurs d'autrefois, si l'on excepte quelques insanités qui n'eurent point de vogue, portaient souvent la marque d'une intelligence accoutumée à sonder de grands problèmes ; aujourd'hui les erreurs sont mal conçues et plus mal défendues ; c'est quelque chose de vague, de mou, de flasque, sans consistance et sans résistance ; on ne sait de quel nom les désigner et leurs auteurs ne savent comment s'appeler.

Et que dire du style qui introduit dans le monde cette progéniture innommée ? On se souvient des gorges chaudes que notre siècle a faites de l'emphase, de la prolixité, des détours interminables des siècles précédents ; ces défauts ont-ils disparu ? qui l'oserait dire ? La prolixité n'a fait que prendre de l'emboîpoint ; tenue alors et effilée, elle courait presque sans fin, suivant toujours les méandres d'une pensée qui se hâtait trop lentement vers son terme ; de nos jours, après avoir mille fois acclamé l'avènement du mot propre, nous ne savons plus rien dire avec propriété, et la phrase, loin d'avoir retrouvé la précision, n'est qu'une enflure allongée, un éternel gonflement de mots vides de sens.

Ecoutez plutôt :

- " Et quand, le cœur ému, rêvant et méditant,
- " J'évoquais ce passé si loin de nous pourtant,
- " Je croyais voir ce prêtre, en élevant l'hostie,
- " Des haines d'autrefois proclamer l'amnistie.
- " Je croyais voir aussi, du fond des bois épais,
- " Labarum bienfaisant de concorde et de paix,
- " Comme une grande main fraternelle se tendre....."

Ecoutez encore :

- " Civilisation, admirez !... Ou plutôt
- " Contemplez, Patagon, Maoris, Hottentot !
- " Manksars, qui tatouez de sang votre visage !
- " Cafres, qui dévorez vos enfants en bas âge !

"Approchez, Turajos, Tamboukis, Moluquois !
 "Venez, restes épars des cruels Iroquois,
 "Sioux, aux flancs de qui pendent des chevelures,
 "Fidjiens, qui jetez du sel sur les brûlures . . .
 "Venez tous, Papouas, Apaches et Comanches "

Que cette frondaison sauvage indique bien la qualité du sol !

"Avant donc que d'écrire apprenez à penser,"

dit maître Despréaux. Ce précepte à une raison d'être si évidente que personne encore n'a osé l'attaquer, du moins en théorie ; mais dans la pratique combien peu s'en font l'application ! Combien de jeunes gens, de vieillards même abrègent leurs jours à façonner des phrases et ne se doutent guère que leurs idées ne valent pas cette façon !

De tout temps on a distribué les écrivains en deux classes : ceux qui ont quelque chose à dire et ceux qui veulent dire quelque chose. Cette division suffit-elle aujourd'hui ?—il le faut bien,—Qu'est-ce donc alors qu'un indépendant et où le mettez-vous ? Car ce n'est pas tout d'être quelque chose, encore faut-il être quelque part. L'indépendant est celui qui prend place tantôt dans la première catégorie tantôt dans la seconde : M. Fréchette est un indépendant ; il lui arrive de vouloir dire quelque chose.

"La lune me surprit, là, plongé dans mes rêves,
 "Seul, et prêtant l'oreille à la chanson des grèves,
 "Qui m'arrivait mêlée aux cent bruits indistincts
 "De la forêt voisine et des grands monts lointains"

M. Fréchette ne trouve encore rien à dire et il continue :

"Alors de souvenirs quelles vagues pressées
 "Envahirent soudain mon âme et mes pensées !
 "O sainte majesté des choses d'autrefois,
 "Vous qui savez si bien, pour répondre à ma voix,
 "Peupler de visions ma mémoire rebelle,
 "Que vous fûtes pour moi, ce soir-là, grande et belle !"

Puis se glisse à travers la forêt cette fameuse main fraternelle qui nous fait rêver à un bras immense.

Il y a ici une tendance qui ne nous échappe nullement : le poète veut faire du vague. Ce n'est pas la première fois que nous le prenons en flagrant délit de ce romantisme de la pire espèce. Ces poignées de main "silencieuses" et "éperdues" qui reviennent si souvent, ces ombres transparentes, ces demi-obscuretés où il aime à se mouvoir, ces mélancoliques méditations à la belle étoile, tout cela révèle une affection morbide de l'âme : c'est l'imagination qui se grise de fantômes indécis, c'est le cœur qui s'éprend du vide, c'est la raison qui abdique honteusement sa royauté.

Le but de la poésie, c'est de plaire à l'homme, et l'homme est avant tout un être raisonnable ; c'est par conséquent l'intelligence qu'elle doit surtout récréer et elle n'y peut réussir que si elle est elle-même l'œuvre de l'intelligence. Tout le dessein du poète, en effet, n'est que de faire pénétrer dans les autres hommes la beauté idéale qu'il a conçue. Il lui faut donc exercer sur eux une action puissante, une action où concourent toutes les forces qui servent à former la parole poétique, c'est-à-dire, une intelligence munie de toutes les ressources que de longues et laborieuses études y auront accumulées, une volonté énergique et fortement trempée, une imagination fertilisée par l'observation, assouplie par l'exercice, une sensibilité cultivée et accoutumée à ne s'émouvoir qu'à la beauté véritable. Voilà ses forces, et toutes doivent contribuer à l'action. Mais qui ne voit que si un ordre sévère ne règle leur activité, elle se dépenseront en pure perte ? et cet ordre quel est-il, sinon celui que Dieu lui-même a établi dans notre nature en subordonnant entre elles nos facultés ?

Il faut donc que la raison domine chez le poète et que les sens obéissent ; il le faut pour que son âme soit vraie à Dieu et réponde à l'idée divine ; il faut que la raison domine dans ses paroles pour qu'elles soient vraies à son âme, pour qu'elles soient efficaces. L'imagination et la sensibilité ne sont que les instruments dont se sert l'intelligence pour se communiquer, elle ne doit donc en faire usage qu'en autant qu'ils sont propres à donner à la vérité sa parfaite expression. Tout ce qui s'y ajoute est contraire à l'ordre de la nature et, partant, affaiblit ses forces.

Qu'elle est donc peu réfléchie cette manière de dire qui a prévalu dans ces derniers temps et qu'on chérit encore aujourd'hui ; cette manière de dire qui ne va qu'à ébranler outre mesure la sensibilité et à surfaire l'imagination, et réduit aux sensations tout le commerce de la parole, quand il devrait être, de par l'institution divine, le moyen de communication des intelligences !

On aurait tort de ne voir en cela qu'une simple querelle de rhéteurs, un caprice d'hommes de lettres ; non, ce n'est pas une boutade passagère ni un superficiel dérangement du goût que cette révolution littéraire, c'est une attaque régulière et coordonnée contre une souveraineté que l'on veut détruire, la souveraineté de la raison, et l'esprit de Satan s'y reconnaît tout aussi bien que dans les autres bouleversements que nous avons vus se produire dans la religion et dans la société.

Satan veut défaire l'homme ; il veut effacer de nous tous les caractères qui nous rappellent notre divine origine et notre destinée ; et pour cela il faut nous soustraire à la triple obéissance par où nous rendons gloire à Dieu, au triple règne qui nous conduit à notre fin : au règne de Dieu de qui nous relevons comme créatures, au règne de l'autorité civile à laquelle nous devons obéissance comme membres de la société, au règne de la raison, auquel nous sommes soumis en tant qu'êtres responsables. Or, que le libre examen conduise l'homme à l'athéisme et l'isole de Dieu ; que le socialisme pousse l'homme à l'anarchie et l'isole de la société ; que le philosophisme mène l'homme au sensualisme et l'isole pour ainsi dire de la raison ; en un mot, que la hiérarchie ou religieuse ou sociale ou personnelle soit abolie, c'est toujours Satan qui triomphe, c'est toujours l'ordre qui disparaît avec l'autorité, c'est toujours pour l'homme la négation de ses devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même.

Mais qu'on veuille bien le remarquer, ni la théologie, ni la science sociale, ni la philosophie ne peuvent rien sur le monde sans les lettres, parce que, pour le fond comme pour la forme, les sciences abstraites ne sont à la portée que d'un petit nombre d'initiés ; mais avec le secours des lettres, l'idée politique ou religieuse, ou philosophique, devient bientôt la règle de conduite de la multitude. Un homme s'avise-t-il de découvrir qu'il n'y a point de Dieu ? les lettres s'emparent de cette idée, la propagent, la font passer dans la pratique de la vie, et nous avons une littérature d'où le nom de Dieu est exilé, puis surviennent les gouvernements athées et les écoles sans Dieu. Un autre s'aperçoit-il que l'origine de l'autorité se trouve dans la volonté humaine ? les lettres prennent en tutèle le nouveau système et le popularisent, et nous voyons et nous avons vu l'anarchie armer l'individu contre tous ses frères. Vient enfin un philosophe : il soutient que l'homme n'a point d'intelligence : les lettres ne reculent pas devant cette énormité, elles en tirent les

conséquences dernières et se les approprient, le romantisme paraît et avec lui le sensualisme gagne peu à peu toutes les classes de la société, tous les âges de la vie ; nous avons la politique des banquets ; pour lien social le plaisir ; les sciences expérimentales usurpent la place d'honneur ; tous les arts, la peinture et profane et sacrée, la musique et profane et sacrée, l'éloquence même n'est plus qu'un appel à la volupté des sens ; partout on ne recherche que le plaisir sensuel, partout on ne recherche que le fait concret et particulier, comme les bêtes des champs.

Certes, il est dans le plan infernal que les lettres suppriment pratiquement l'intelligence et que le langage se résolve en pures sensations ; par là l'homme perd l'habitude de penser ou ne l'acquiert jamais, sa raison s'étiole ou ne grandit jamais ; et que faut-il davantage pour que les sens dominent, pour que l'image de Dieu s'efface de l'homme et que l'homme se rapproche de plus en plus de la brute ? Il n'y a pas que les excès dans le boire et le manger, il n'y a pas que l'obscénité des spectacles, la mollesse de la tenue ou le luxe des habits qui excitent et surchauffent la sensualité ; toute littérature qui repaît les sens d'images trop abondantes et les secoue de pulsations trop répétées, produit une débauche bien autrement pernicieuse.

Nous l'affirmons encore, cette façon d'écrire est immorale, elle est insensée sous la plume d'un homme de bien.

Mais que dirons-nous de ces catholiques, de ces fervents qui se pâment d'aise devant ces productions d'où suinte le sensualisme le plus morose ? En avons-nous vu de ces protecteurs officiels de la jeunesse studieuse qui distribuaient aux novices en littérature Chateaubriand, le collant René, Lamartine, l'amoureux langoureux, et Hugo, l'homme à tout dire et à tout faire !

Il est temps que la raison soit remise à la base de nos systèmes d'études, il est temps de balayer de nos bibliothèques de la jeunesse tous ces vendeurs de soupirs et de mélancolie, si nous voulons qu'il sorte de nos petits séminaires autre chose que des rachitiques.

Nous n'accusons pas M. Fréchette d'avoir peuplé sa Légende de ces fantômes dont une imagination chaste et pure ne doit point tolérer la présence ; sa muse sait respecter les droits de la pudeur ; mais nous lui reprochons une autre immodestie, celle de flatter trop les appétits inférieurs ; et nous n'admettons pas comme excuse le désir de plaire à tout le monde et de satisfaire tous les goûts, ni

l'ambition d'aller " décrocher les timbales de l'Académie française, suivant son expression.

Au reste, ce n'est pas seulement en ce qu'il parle quelquefois trop aux sens et trop peu à l'esprit que notre poète se montre indépendant de l'antique méthode du bien dire, le rythme de sa phrase est encore souvent défectueux ; les sons ne se trouvent pas groupés selon les exigences de l'oreille et le développement du motif poétique. Comment en effet scander le vers suivant, si l'on tient à y comprendre quelque chose ? On y voit Cadot

" Seul avec un vieux chien sauvage au poil soyeux."

En quoi le rythme se fait-il l'auxiliaire de la pensée dans ces autres vers que le poète adresse à Voltaire :

" Plus loin ! Vois ce pays immense que décore

" Un ciel fait pour nourrir des poitrines d'airains. . . .

" Enfin vois tous ces grands territoires ouverts. . . ."

Ou encore quand il dit de Jeanne d'Arc :

" L'héroïne que tout bon français aime tant ?"

La mesure y est, puisqu'il y a douze syllabes ; mais on y cherche en vain le balancement cadencé des groupes sonores et le retour périodique des repos.

Quelle glissoire encore que ce distique :

" Et l'un des plus brillants feuillets de notre histoire

" Porte aujourd'hui le nom vainqueur de Saint-Denis ?"

Terminons ces citations par deux alexandrins qui nous montrent à quelle ineptie l'on peut descendre sur les pas de la nouvelle école. Il s'agit de Papineau :

" Dites-moi, n'est-il pas assez étrange comme

" Un peuple entier parfois s'incarne dans un homme ?"

Ce ne sont pas des vers, et pourtant M. Jourdain se tromperait cette fois s'il en concluait que c'est de la prose. Il est une autre chose assez étrange, c'est que M. Fréchette, à qui la nouvelle prosodie ne va pas du tout, s'obstine à en revêtir sa pensée. Il est né classique et ne réussit jamais à rien produire qui vaille, si ce n'est en restant classique. Les plus beaux endroits de ses meilleures pièces justifient cette assertion. Pourquoi, par exemple, ces vers sur le départ de Jacques Cartier de St. Malo, font-ils retentir à l'oreille une mélodie si pleine et si agréable ?

" L'émotion saisit la foule toute entière,
 " Quand du haut de l'autel l'homme de la prière,
 " Emu, laissa tomber ces paroles d'adieu :
 " Vaillants chrétiens, allez sous la garde de Dieu ! "

C'est parce qu'ils sont classiques ; c'est-à-dire que la phrase musicale se déploie avec la pensée, l'accompagne et la soutient ; c'est-à-dire que le rythme tour à tour binaire et ternaire de ce quatrain se joue à l'aise autour de ces deux mesures fondamentales, respecte le repos de l'hémistiche et ne se laisse point rompre par les césures, si multipliées qu'elles soient.

C'est encore la même cadence régulière qui fait le charme des vers suivants :

" Trompée en son amour, blessée en son orgueil,
 " La pauvre nation' sous ses voiles de deuil,
 " Les yeux toujours tournés vers la France envolée,
 " Berça de souvenirs son âme inconsolée."

Toute cette tirade est d'une grande beauté, excepté le dernier vers, lequel, tout le monde l'admettra, manque d'équilibre :

" Il fallait renier la France ou bien mourir ! "

Une remarque encore et nous avons fini. Certains mots et certaines pensées reviennent trop souvent. Pour M. Fréchette, drapeau et sublime haillon sont une seule et même chose ; du moins, il nous le dit plus de vingt fois.

Dans notre histoire brillent

" . . le glaive et la croix, la charrue et le livre,
 Tout ce qui fonde joint à tout ce qui délivre . . "

Plus loin, il dira :

" Sous tous les cieux connus tes généreux enfants
 Fondant et délivrant par la croix ou l'épée . . "

Mais c'est dans l'emploi de certaines couleurs et de certains traits de caractère que ces répétitions vont jusqu'à la satiété. Hugo nourrissait une affection particulière pour le noir et le jaune ; Lamartine avait un faible pour le couleur de chair ; M. Fréchette tient pour le fauve : tous les éléments miroitent fauve, tout ce qu'il

voit a été passé au fauve, c'est sa couleur, il la veut, il en raffole ; ce qui ne l'empêche pas d'apprécier hautement le farouche comme état moral. Trappeurs et colons, hommes de guerre et hommes de paix, les plus glorieux de nos ancêtres sont tous un peu farouches ; des humains cela passe à ce qui les entoure et à autres choses encore ; il y a même des " mystères farouches," et c'est un vrai mystère qu'ils le soient. Partant de ce principe qu'un homme farouche doit être désagréable en société, vous vous demandez sans doute pourquoi M. Fréchette nous a confectionné des aïeux si bourrus.

Vous souvient-il de Miss Lacreevy, verte fille de cinquantè ans, peintre en miniature ?

" Mademoiselle," lui écrivait de province une bonne d'enfant. " Veuillez faire un portrait pour le bébé de madame ; il pèse quinze livres, et n'a pas de défauts particuliers ; seulement la patronne désirerait qu'il fût endormi, si ça ne coûte pas plus cher." " Comment faites-vous, Miss Lacreevy," lui demandait-on, " pour peindre les portraits de personnes que vous n'avez jamais vues ?"— " Oh !" répondait-elle, " cela n'est pas difficile ; en général on tient peu à la ressemblance. Ma seule difficulté est pour les nez. Voyez-vous, il y en a de tant de sortes ! il y a les nez plats, les nez retroussés, les nez romans, les nez aquilins : ces derniers, je les garde pour les militaires

Eh ! bien, M. Fréchette travaille un peu en société avec Miss Lacreevy, peintre en miniature. En général il tient assez peu à la ressemblance, et il garde le farouche pour ses sujets favoris.

Ces singularités et autres disparaîtront, espérons-le, dans la seconde édition de la Légende. S'il nous était permis, en terminant, de donner au poète un conseil, nous lui dirions : Remettez sur le métier nombre de vos poèmes pour les refaire ou pour les achever. Attachez-vous au solide et fuyez la rêverie. Elaguez de votre recueil les *Excommuniés*, *Papineau*, *Hindelang* : ce sont de tristes sujets que vous avez tristement mis en vers. Bâillonnez un peu le *Vieux Patriote*, lequel n'est qu'un goujat et un mal appris qui veut en remonter à son curé, voire même à son évêque, vous comprenez ? Enfin, mettez, s'il le faut, votre portrait en pied sur la couverture, mais, cela fait, de grâce ne vous montrez plus jusqu'à la fin du livre. Alors vous pourrez vous présenter, la Légende à la main, devant le public de France et du Canada et lui dire : Faites mieux ! et le public vous répondra : Faites toujours aussi bien !

H. E. TOURIGNY.

CHRONIQUE.

Le Saint-Père vient d'adresser une lettre aux Évêques du Brésil pour les féliciter d'avoir contribué à l'affranchissement des esclaves. En voici la belle entrée en matière : "Au milieu des manifestations si nombreuses et de si grande piété que presque toutes les nations ont accomplies et continuent d'accomplir chaque jour pour Nous féliciter d'avoir atteint heureusement le cinquantenaire de Notre sacerdoce, il en est une qui Nous a particulièrement touché, et c'est celle qui nous est venue du Brésil où, à l'occasion de cet heureux évènement, la liberté a été légalement rendue à un grand nombre de ceux qui, dans le vaste territoire de cet empire, gémissaient sous le jong de la servitude."

Citons encore un passage vraiment sublime de cette lettre admirable : " Nous tenons, en effet, auprès de tous les hommes, la place du Christ, fils de Dieu, qui a été tellement embrasé de l'amour du genre humain que, non seulement il n'a pas hésité, en prenant notre nature, à vivre au milieu de nous, mais qu'il a aussi aimé à se donner le nom de Fils de l'homme ; en protestant ouvertement qu'il s'était mis en rapport avec nous pour *annoncer aux captifs la délivrance*, afin que, affranchissant le genre humain de la pire des servitudes, qui est celle du péché, *il renouvelât toutes choses en lui, et ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre*, et rétablît ainsi dans sa dignité première toute la race d'Adam, précipitée dans la ruine de la faute commune."

*
*
*

Le décret de la *Congrégation de l'Inquisition* concernant le "Plan de Campagne" et le *boycotting* a continué sans interruption pendant tout ce mois à agiter l'opinion publique dans le monde entier. Les Anglais fanatiques, le *Times* à leur tête, qui en toute occasion n'ont eu jusqu'à ce jour pour le Saint-Siège et en particulier pour l'Inquisition que des paroles de mépris et de haine, portent en ce moment jusqu'aux nues ce même tribunal, parce qu'ils espèrent trouver dans sa décision une arme à deux tranchants destinée à ruiner à la fois en Irlande le catholicisme et le patriotisme.

Dieu merci, ni l'un ni l'autre n'ont couru de danger qu'en appa-

rence, et grâce surtout à l'admirable position prise par Mgr Walsh, archevêque de Dublin, et à sa suite par l'épiscopat irlandais tout entier, tout danger est passé. La lettre adressée de Rome par le prélat au *Freeman's Journal* de Dublin et publiée par ce dernier dans son numéro du 10 mai a produit un effet merveilleux et a finalement convaincu le peuple irlandais, si attaché au Saint-Siège, que ses ennemis ont, il est vrai, fait des efforts surhumains pour tromper la Cour romaine sur l'état de l'Irlande et pour lui faire condamner la *Ligue nationale*, mais qu'en cela ils ont échoué complètement.

"La décision du Saint-Siège," ce sont les paroles de Mgr Walsh, "est claire et précise dans ses termes. C'est une décision sur une question, non de politique, mais de morale. Comme telle elle sera accueillie par notre peuple fidèle comme toute décision de ce genre a toujours été jusqu'ici accueillie par lui. S'il s'élève des doutes sur le sens et la portée de ce décret, ces doutes seront résolus par les évêques d'Irlande et au besoin, par le Saint-Siège lui-même. . . . Mais le peuple d'Irlande, sur quelque point du globe qu'il soit dispersé, acceptera avec confiance, j'en suis sûr, l'assurance que je lui donne, que ni le *mouvement national* ni la *Ligue nationale*, ne sont le moins du monde atteints par le récent décret."

Le calme commence donc à renaître sur ce point, et ce calme, espérons-le, sera profitable à la cause de l'Irlande, cause juste s'il en fut jamais au monde. Le principal journal catholique allemand *Germania*, tout en rappelant aux Irlandais la célèbre maxime: *Rome a parlé, la cause est jugée*, ne peut s'empêcher d'ajouter (et le *London Universe* cite le passage avec éloge): "Les péchés dont l'Angleterre s'est rendue coupable envers l'Irlande depuis plusieurs siècles sont si épouvantables qu'il est extrêmement difficile pour des étrangers de juger sainement de la question irlandaise, et ce serait une injustice d'appliquer les poids et mesures ordinaires de droit à un pays dont l'histoire entière est celle d'un long martyr. Même quand on est obligé de blâmer certains excès chez les Irlandais, on ne peut le faire sans que le cœur en saigne, et sans qu'on soit tenté de plaindre plutôt que de condamner un peuple qui a souffert l'injustice infiniment plus qu'il ne l'a commise."

* * *

La Prusse finira bien par soulever contre elle tout ce qui reste d'honnête et de patriotique en Allemagne; les provinces et les

royaumes annexés commencent à ouvrir les yeux sur la situation qu'ils se sont faite en offrant à Guillaume la couronne impériale ; la Bavière surtout, elle qui s'est couverte de sang et de honte dans la campagne de France, et tout cela pour la plus grande gloire de la Prusse, s'aperçoit un peu tard qu'elle a perdu toute autonomie et qu'elle n'est plus qu'une simple roue dans le char de triomphe construit par Bismark pour y faire monter le roi de Prusse. Espérons que c'est le commencement de la fin de cet empire pétri de boue et de sang.

Quant à la pauvre Alsace-Lorraine, elle est plus que jamais écrasée sous la botte du conquérant ; le prince de Hohenlohe s'acquiert une triste célébrité en poussant l'empereur Frédéric à des mesures de plus en plus draconiennes.

En vertu d'un décret publié récemment, le pays est mis en quarantaine du côté de la France ; ce n'est pas le moyen de se gagner les cœurs des Alsaciens-Lorrains ni de faire oublier à la France l'Alsace-Lorraine. Malheureusement tant que notre ancienne mère-patrie sera la proie des vautours qui lui sucent le sang le plus pur, elle ne pourra rien faire pour reprendre sa place au milieu des nations. Et cependant, sans miracle, comment s'en débarrassera-t-elle ?

On prête au général de Charette des paroles admirables sur le compte de la monarchie, dont il entrevoit le prochain avènement, mais pendant que le parti d'ordre se berce de ces beaux rêves, les républicains de la pire sorte triomphent partout dans les élections. La mort de l'empereur Frédéric, on le craint, ne rendra que plus improbable le maintien de la paix de l'Europe.

*
* *

Chez nos voisins, on se prépare avec enthousiasme pour les élections présidentielles ; le parti démocratique semble être sûr de faire réélire M. Cleveland ; il vient certainement de donner des preuves manifestes d'union et de bonne entente. Tout va bien dans la puissante république. L'Église elle-même continue à se réjouir de ses progrès et de l'estime que lui témoignent les hommes publics les plus influents. Le 24 mai dernier le Président et son cabinet ont honoré de leur présence la bénédiction solennelle de la première pierre de l'*Université Catholique des États-Unis*. Plaise à Dieu qu'on s'occupe, plus que dans le passé, des écoles primaires catholiques ; sans cela, les progrès continueraient à être plus apparents que réels.

*
* *

Nos chambres fédérales sont en vacances ; son Excellence, lord Lansdowne, a pris congé de nous aussi gracieusement que possible et son successeur, lord Stanley, nous est arrivé à bon port, frais et radieux. C'est à peu près tout ce que les annales de la confédération renferme d'intéressant depuis un mois.

Notre législature provinciale s'est réunie au milieu du mois de mai ; la session a été inaugurée par un excellent discours du trône, dans lequel son Excellence le lieutenant-gouverneur a trouvé le secret de résumer nettement la situation et de procurer de la satisfaction à la province tout entière par l'exposé d'un programme clair, substantiel et pratique dont voici les points principaux :

“ L'emprunt autorisé l'an dernier a été négocié avec une puissante institution française dans des conditions particulièrement avantageuses.

“ La conférence interprovinciale a passé des résolutions, qui ont déjà été approuvées par les législatures d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, et qui sont destinées dans la pensée de leurs auteurs à garantir et à assurer l'autonomie et la prospérité des provinces.

“ Il y aura cette année un excédant considérable des recettes sur les dépenses, et il y a lieu d'espérer que, grâce à une administration prudente et économe des deniers publics, il n'y aura pas de déficits à l'avenir.

“ La mise en force des nouveaux règlements relatifs à l'administration des terres de la Couronne a déjà donné des résultats satisfaisants en augmentant le revenu du trésor et en assurant plus de crédit au commerce de bois.

“ Les travaux de trois commissions royales seront soumis incessamment à la Chambre ; la première, nommée en 1885, a rapporté la vente du chemin de fer du Nord ; les deux autres, nommées en 1887, se sont occupées des asiles d'aliénés et des moyens à prendre pour améliorer notre système de culture.

“ La chambre sera invitée à voter des sommes plus considérables que d'habitude en faveur de l'agriculture et de la colonisation.

“ La question des *Biens des Jésuites*, pendante depuis longtemps entre les autorités religieuses et civiles, et qui a créé tant de malaise dans ce pays, recevra bientôt une solution favorable et satisfaisante pour tous les intéressés

“ Les obstacles qui empêchaient la vente du terrain de l'ancien collège des Pères Jésuites de Québec ont disparu ; le principe de la

restitution en nature est abandonné par qui de droit, et il ne reste plus qu'à fixer à l'amiable le chiffre de la compensation à être accordée. A l'occasion du règlement de cette délicate question, certaines institutions protestantes recevront une allocation raisonnable proportionnée à l'importance numérique de la minorité en cette province.

“ Le gouvernement, désirant seconder les efforts que font les sociétés religieuses et les sociétés de tempérance, soumettra pendant cette session des amendements à la loi des licences, propres à rendre l'octroi des licences plus difficile et la punition des délinquants plus facile ”

Le discours se termine par ces paroles édifiantes : “ Je laisse à votre patriotisme et à votre intelligence la garde des graves intérêts que vous avez à protéger et je prie Dieu de vous guider dans l'examen de ces grands projets et de bénir les efforts que vous ferez pour les réaliser.”

Nous pouvons être fiers et nous devons être reconnaissants envers Dieu d'avoir pour patrie une province à la tête de laquelle se trouvent des hommes d'état capables de tenir un langage si chrétien ; combien, hélas, les freluquets impies de France et d'Italie sont loin de leur ressembler !

Ce qui est également consolant c'est que la Chambre travaille depuis un mois à réaliser ce beau programme sans qu'il y ait eu ombre de scène scandaleuse, ni de ces rixes grossières telles qu'elles ne se rencontrent que trop souvent dans des assemblées de ce genre.

Chacune des questions qu'on s'était proposé de régler est venue à son tour occuper l'attention de nos législateurs et tout nous fait espérer une issue heureuse pour chacune d'elles ; la plupart même sont déjà réglées en ce moment-ci d'une manière satisfaisante.

Le gouvernement a gagué de plus en plus la confiance du pays et peut compter dès à présent sur les deux tiers des votes dans la chambre basse et sur la bonne moitié au Conseil Législatif.

D. C.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Manitoba, Champ d'Immigration, par T. ALFRED BERNIER, Surintendant de l'Instruction Publique du Manitoba.

Rien ne saurait être plus opportun que cette brochure, due à la plume d'un ami sincère de la province de Québec et de l'élément canadien-français en général. Malgré tout ce qu'on a tenté pour les en détourner, nos populations quittent le pays. M. Bernier, le cœur navré de ce spectacle, convie au Manitoba, cet autre Canada-français, non seulement ceux qui hésitent encore avant de faire un choix, mais ceux qui mangent dans la tristesse et la pauvreté le pain de l'exil, en même temps que leurs corps s'étiolent dans les manufactures des États-Unis.

"Le Manitoba," leur dit-il, "est une terre canadienne.... Sur les bords de la Rivière Rouge, nous pouvons, à l'égal des saines populations qui habitent la vallée du Saint-Laurent, réclamer nos droits de premiers occupants du sol.... Le Manitoba est notre pays; les États-Unis, c'est la terre étrangère; c'est, a dit le vaillant curé Labelle, le cimetière de notre race...."

Cette brochure, fruit de longues veilles et d'un travail consciencieux, dit tout ce qu'on peut désirer sur cette question importante et réfute toutes les objections qu'on peut faire contre l'émigration au Manitoba. Tout membre du clergé devrait la posséder afin de diriger, en connaissance de cause, ceux de leurs ouailles qui veulent absolument ou qui doivent nécessairement quitter le pays pour se créer une position plus avantageuse à eux et à leurs familles. Qu'il nous suffise de dire que l'auteur a reçu les lettres d'approbation les plus flatteuses de la part des personnes les plus compétentes en cette matière.

Mgr Taché, le vénérable archevêque de Saint-Boniface lui écrit :

"Je bénis votre entreprise, je vous souhaite plein succès dans le noble but que vous poursuivez, et je demande au ciel qui déjà m'a accordé de voir se multiplier si admirablement l'humble semence jetée par mon illustre prédécesseur, Mgr Provencher, sur les bords de la Rivière Rouge, je demande à Dieu de réjouir mes vieux jours, et de mettre le couronnement à ses miséricordes en me donnant de voir nos frères de la Province-mère venir assurer ici, au Manitoba, l'avenir de notre religion sainte et de cette noble nationalité dont tous nous sommes si fiers et si glorieux."

Histoire du Droit Canadien, par EDMOND LAREAU. 1 Vol. in 8, Montréal 1888.

La lecture des vingt premières pages de ce livre prédisposent le lecteur très favorablement envers l'auteur et son ouvrage. Il s'agit de la découverte du Canada et des premiers efforts qu'on a faits dans la première moitié du 17^e siècle pour coloniser le pays. L'exposé est clair, succinct et intéressant et l'on y trouve traitée en particulier d'une manière très satisfaisante la question si importante des droits de la France sur le Canada, l'Acadie, etc.

Les Anglais réclamaient ces immenses territoires sous prétexte que les Cabot les avaient découverts et visités dès 1497 avec l'intention de les exploiter. Les Français de leur côté prétendaient y avoir droit parce que, les premiers, ils en avaient pris possession

d'une manière sérieuse dans la personne de Jacques-Cartier en 1534 et surtout sous le sieur de Monts et Champlain dès les premières années du 17^{ième} siècle.

Écoutons M. Lareau. D'abord il cite un passage de M. de Vergennes (1) :

“ Quoi, vous nous parlez du voyage de Cabot, quand ce voyage n'a pas été suivi d'un essai de prise de possession, d'une première colonisation ? Il y avait près de cinquante ans que Jacques-Cartier avait, au nom de François 1^{er}, pris solennellement possession du Canada, quand, sous le règne de la reine Elisabeth, on songea pour la première fois à tirer parti de la découverte de Cabot, et quand les émigrants de la Nouvelle-Angleterre construisirent Boston, en 1630, il y avait déjà vingt-cinq ans que les Français avaient bâti Port-Royal au nord de la côte occidentale de l'Acadie. Nous étions solidement établis sur le St-Laurent vingt ans avant qu'un émigrant anglais abordât la côte du nord de l'Amérique, et nous n'aurions pas de droits sur ce pays, sur lequel, avant notre occupation, pas un Européen n'avait mis le pied ; et cela sous prétexte que Cabot a suivi cette côte en 1496 !

“ Non, l'Angleterre ne saurait se faire un titre des découvertes de ce navigateur, puisque tous les historiens s'accordent sur son compte, et assurent qu'il ne débarqua, dans son voyage, nulle part sur le continent, et qu'il ne fit qu'apercevoir les côtes de Terre-Neuve.”

Puis M. Lareau continue : “ Par un consentement tacite les puissances européennes adoptèrent la règle que toute contrée inconnue, *non occupée par une puissance chrétienne*, serait la propriété du premier qui la découvrirait. C'est la découverte qui constituait le droit et donnait la souveraineté... Mais que devait-on entendre par découverte ? Était-ce la simple vue du pays ou bien fallait-il une exploitation accompagnée de l'intention manifestée d'occuper le pays, ou bien enfin fallait-il un établissement, une véritable prise de possession ?... ”

Story, dans ses commentaires sur la constitution américaine, suppose que toutes les nations considérèrent la simple découverte comme titre suffisant. L'Espagne et l'Angleterre s'appuyèrent, il est vrai, sur ce principe, mais il est douteux que la France l'ait jamais fait... L'Angleterre s'appuya plus d'une fois sur le simple droit de découverte ; ce fut en vertu de la *reconnaissance problématique* faite par les Cabot, qui n'avaient pas mis les pieds sur le sol américain, qu'elle attaqua les établissements français de l'Acadie et du Canada... Les juriconsultes français demandent une *occupation effective*... D'après l'autre système le passage d'un navire anglais ou espagnol suffisait pour fermer à jamais à l'activité européenne la terre qu'il avait entrevue. Cette conséquence démontre toute la justice du principe posé par les juriconsultes français.”

M. Lareau termine son raisonnement par cette définition lumineuse que M. Laboulaye donne de l'occupation : “ L'occupation est un principe que la raison avoue bien plus que le droit de première vue ; car c'est au fond la glorification du travail, le titre le plus légitime de la propriété, le seul qui réponde à la pensée du Créateur et profite au genre humain.”

Nous regrettons vivement que M. Lareau n'ait pas continué ses investigations avec la même netteté ; dès la page 10, à force de vouloir être concis, il devient obscur. Il sera difficile même à quelqu'un qui est familier avec l'histoire du Canada de débrouiller le paragraphe suivant : “ Poutincourt revint (de France) et se retira à Port-Royal, le premier établissement français sur le continent américain. Deux ans auparavant (1605), la rivière James avait été reconnue, et trois ans au plus tôt (sic) une cabane avait été construite en Canada. Les possessions de Poutincourt furent confirmées par

(1). Mémoire historique et politique sur la Louisiane.

Henri IV (1607) ; on sollicita la bénédiction du Pontife de Rome en faveur des familles qui s'exilèrent pour travailler à la conversion des infidèles. Ce fut le 3 de juillet 1608 que les Français mirent pied à terre, et prirent possession de Québec en arborant le drapeau blanc."

Le chapitre deuxième traite en 80 pages toute l'histoire de la formation du droit français depuis Jules César et la conquête des Gaules jusqu'à Louis XIV. Il aurait fallu pour cela tout seul un volume de 500 pages. Parmi les chapitres qui suivent les uns participent aux bonnes qualités du premier, d'autres à l'obscurité du second.

Mais le côté faible du livre, nous le disons en toute franchise, ce sont les principes ; nous souhaitons vivement que quelqu'un plus compétent que nous entreprenne de faire de cet ouvrage une critique calme mais élaborée ; l'ouvrage le mérite sous tous les rapports. Dès à présent cependant c'est pour nous un devoir de faire observer que M. Lareau nous semble appartenir à cette école qui, dans les conflits entre les citoyens et l'autorité civile, se prononce en toutes rencontres et avec énergie contre l'autorité et la traite de despotique ; mais qui, dans les rapports de cette même autorité avec l'Église, trouve tout naturel que l'État asservisse l'Église, puisque, d'après l'intendant Dupuy : "L'Église est dans l'État, et non l'État dans l'Église." Cet ouvrage de M. Lareau, en somme, ne nous paraît point digne d'être recommandé avant qu'il ne soit retouché ; quelqu'un, nous l'espérons du moins, en convaincra l'auteur charitablement en mettant le doigt sur la plaie.

Nous hésitions à insérer ces quelques lignes dans la *Revue* lorsque, par hasard, en cherchant l'éclaircissement d'un point de notre histoire, nos yeux sont tombés sur une page de la *Notice biographique sur Mgr de Laval, par M. le Grand Vicaire Langevin* (1874). La lecture que nous avons faite de cette page nous a décidé à maintenir nos remarques. En voici un extrait qui ne confirme que trop nos craintes. Après avoir cité les jugements favorables portés sur Mgr de Laval par ceux-là même qui étaient les témoins des actes du grand Évêque, il ajoute : "Il n'est guère besoin, après ceci, de relever ce que dit M. Garneau à la fin du premier chapitre du 4e livre de son histoire. Il fait au chef de l'Église de la Nouvelle-France au 17e siècle, le reproche d'avoir voulu avec son clergé en Canada, *pays de mission, jouir de la liberté religieuse dans toute sa plénitude et conserver l'indépendance des temps passés!* Voilà en effet la mesure de la libéralité de certains écrivains ; quand il s'agit des institutions civiles ils revendiquent la liberté dans toute sa plénitude et ils trouvent que *l'indépendance donne de la noblesse à une cause.* Quand au contraire il s'agit de l'Église, ils la considèrent comme dépassant les bornes, lorsqu'elle réclame la plénitude de sa liberté..... Pour ces écrivains *combattre pour les droits ou des idées* (quand c'est un Évêque qui le fait) c'est *avoir l'humeur aigre et violente.....* Mais comprenons-les bien ; cette indépendance, M. Garneau et les autres de son école la condamnent quand il s'agit de l'Église, quand il est question d'un homme de caractère, qui règne sur les âmes et qui a reçu son pouvoir d'en haut, sans l'intermédiaire de l'autorité civile. Mais quand il s'agit de protester contre une taxe sur le thé ou d'introduire l'opium chez les orientaux ou de supprimer les petites principautés au profit des puissants, alors les éloges sont pour ceux qui emploient la force brutale. Certains écrivains appellent ce procédé des annexions forcées, *introduire la liberté, affranchir les peuples, et les soustraire au joug des tyrans.* Ainsi Mgr de Laval a été jugé par M. Garneau, MM. Doutré et Lareau (1) et toute l'école soi-disant libérale."

(1) *Droit Civil Canadien.*